



BILAN APRES REPARTITION DU BENEFICE

ACTIF

Immobilisations

GUIDE PRATIQUE

pour l'ANALYSE des COMPTES ANNUELS

- I. Frais de constitution (frai d'établissement)
- II. Immobilisations incorporelles
 - A. Terrains et bâtiments
 - B. Installations, machines et équipements
 - C. Mobilier et matériel roullant
 - D. Leasing et droits de propriété
 - E. Autres immobilisations corporelles
 - F. Immobilisations en construction et avances
- III. Immobilisations corporelles

Codes	Exercice comptable 2005	Exercice comptable 2004
20/28		
20	284.797,30	268.600,62
21		
22	256.978,64	
23		
24	227	
25		
26		
27		



1. BILAN APRES REPARTITION DU BENEFICE

ACTIF

- Immobilisations
 - I. Frais de constitution (frais d'établissement)
 - II. Immobilisations incorporelles
 - III. Immobilisations corporelles
 - A. Terrains et bâtiments
 - B. Installations, machines et équipement
 - C. Mobilier et matériel roulant
 - D. Leasing et droits assimilés
 - E. Autres immobilisations corporelles
 - F. Immobilisations en construction et avances

Codes	Exercice comptable 2005	Exercice comptable 2004
20/28	284.797,30	268.600,62
20		
21		
22/27	236.978,64	245.571,31
22	227.303,18	231.646,09
23	1.827,62	2.436,84
24	7.847,84	11.488,38
25		
26		
27		



GUIDE PRATIQUE

pour L'ANALYSE des COMPTES ANNUELS

1. BILAN APRÈS IMPÔT ET RÉPARTITION DU BÉNÉFICE

ACTIF

Immobilisations

I. Frais de constitution (frais de démarrage)

II. Immobilisations incorporelles

III. Immobilisations corporelles

Codes	Exercice comptable 2005	Exercice comptable 2004
20/28	284.797,30	268.600,62
20		
21		
22	236.978,64	245.571,31
23	227.303,18	231.646,09
24	1.827,62	2.436,84
25	7.847,84	11.488,38
26		
27		

A. Terrains et Bâtiments
B. Installations, machines
C. Mobilier et matériel
D. Leasing et droits assimilés
E. Autres immobilisations corporelles
F. Immobilisations en construction et avances



D / 1831 / 2006 / 4 / 900

Editeur responsable: Guy Haaze, Boulevard Poincaré 72/74 - 1070 Bruxelles

1. INTRODUCTION

Chaque année les délégués de la **CGSLB** au sein des conseils d'entreprise reçoivent les informations financières indispensables relatives à l'entreprise qu'ils occupent. Le législateur a jugé indispensable de tenir les travailleurs au courant de la situation économique et financière de l'entreprise qu'ils occupent.

Comme tant d'autres techniques, celle de la comptabilité s'est perfectionnée au fil des années. De frais ordinaires - état de dépenses établi par le propriétaire foncier au 16^{ième} siècle - les comptes annuels sont de nos jours une image "*quasi*" fiable et complète de l'entreprise. Le raffinement de la technique a eu pour conséquence que la comptabilité est actuellement quasiment le terrain exclusif des spécialistes en la matière.

Les experts comptables et les réviseurs d'entreprises ont développé un jargon particulier comme moyen de communication. Pour la plupart de nos délégués, les comptes annuels sont aussi faciles à déchiffrer que des hiéroglyphes.

Le présent cours se propose de rendre plus intelligible l'information financière. Pour ce faire, nous donnerons tout d'abord un aperçu des différents comptes de la comptabilité. Ensuite nous expliquerons brièvement la technique comptable. Mais, rassurez-vous, il n'entre pas dans nos intentions de former des comptables mais bien de vous procurer une connaissance de base de la technique utilisée. Le quatrième chapitre donne un aperçu des comptes annuels dans tous ces aspects. Après avoir explicité les notions de bilan et compte de résultats, nous pouvons utiliser les comptes annuels comme base pour des informations complémentaires, partant des différentes méthodes d'analyse. Lorsque les délégués sont confrontés aux notions de liquidité, de valeur ajoutée etc. lancées par la direction financière ou par le réviseur d'entreprises, il est important qu'ils sachent ce qu'elles recouvrent. Ce n'est pas uniquement la signification des ratios qui nous intéresse, mais aussi les implications éventuelles pour l'entreprise si certains de ces ratios n'atteignent pas les taux souhaités.

Dans une cinquième section nous analyserons les clignotants qui nous avertissent lorsque l'entreprise est en difficultés. Aussi la fonction du réviseur d'entreprises est citée.

Pour terminer nous mentionnerons quelques problèmes de l'analyse financière.

Ce cours se propose finalement de créer un cadre de communication permettant d'échanger des opinions et des visions lors de la réunion annuelle spéciale du conseil d'entreprise et lors des discussions préliminaires, éventuellement étayées par notre service d'études. D'ailleurs, il est évident qu'il faut très bien comprendre les questions éventuelles posées et ne pas se contenter d'une réponse approximative.

2. LE PLAN COMPTABLE

2.1. Structure et contenu du plan comptable

Le Plan Comptable minimum et normalisé est divisé en 10 classes. Les comptes des cinq premières classes (1 à 5) sont des comptes de bilan. Cela signifie qu'on retrouve leurs soldes dans le bilan.

Les comptes des classes 6 et 7 sont des comptes de résultat. Leurs soldes se trouvent dans le compte de résultat.

Les classes 8 et 9 sont libres.

La classe 0 est réservée aux droits et engagements hors bilan.

2.2. Etude des comptes

- **Classe I**

Fonds propres, provisions pour risques et charges et dettes à plus d'un an.

On y trouve trois catégories d'éléments :

Les comptes de fonds propres :

- 10. *Capital*
- 11. *Prime d'émission*
- 12. *Plus-value de réévaluation*
- 13. *Réserves*
- 14. *Report bénéficiaire ou déficitaire*
- 15. *subsidés en capital.*

Le total de ces comptes représente l'actif net de l'entreprise.

Provisions pour risques et charges (*compte. 16*).

Dettes à plus d'un an (*compte. 17*).

10. *Capital:*

sommes investis.

11. *Primes d'émission:*

l'excédent du prix d'émission sur la valeur nominale des actions et parts.

12. *Plus-values de réévaluation:*

Il faut entendre par-là la différence (*plus-value*) entre la valeur d'acquisition réelle et la valeur d'acquisition inscrite aux comptes de l'actif.

13. *Réserves:*

Bénéfices non distribués et affectés par l'Assemblée Générale aux réserves.

14. *Bénéfice reporté ou perte reportée:*

résultats non distribués et non affectés.

15. *Subsides en capital:*

Intervention des pouvoirs publics autre qu'une intervention dans les intérêts.

16. *Provisions et impôts différés:*

Ces comptes ont pour objet de couvrir les pertes ou frais nettement circonscrits quant à leur nature, mais qui, à la date de la clôture de l'exercice, sont ou probables ou certains mais dont le montant ne peut être qu'estimé.

160 *Provisions pour pensions et obligations similaires: les provisions sont constituées par l'entreprise pour couvrir ses obligations sur les plans de pensions de retraite et de survie, prépensions et autres pensions à rente à l'égard des membres ou anciens membres de son personnel ou à l'égard de ses dirigeants ou anciens dirigeants.*

161 *Provisions pour charges fiscales: se compte couvre les charges fiscales pouvant résulter de la base imposable ou le calcul de l'impôt d'exercices antérieurs.*

162 *Provisions pour grosses réparations et gros entretiens.*

163 à 165

Provisions pour autres risques et charges: à ventiler par catégorie.

168 *Impôts différés: ce poste comprend exclusivement:*

a) *les impôts différés à des exercices ultérieurs sur les plus-values réalisées sur des immobilisations matérielles et immatérielles et sur des titres émis par le secteur public belge au cas où les impôts sur ces plus-values auraient été remis à une date ultérieure;*

b) *les impôts étrangers différés à des exercices ultérieurs de même nature que ceux repris au point a).*

17. *Dettes à plus d'un an:*

Les dettes qui ont un terme contractuel supérieur à un an.

18. *Liaison des établissements et des succursales.*

- **Classe II**

Frais d'établissement, actifs immobilisés et créances à plus d'un an.

On y trouve les comptes des biens et valeurs destinés à rester durablement sous la même forme dans l'entreprise.

20. *Frais d'établissement:*

Ces frais sont contractés pour la fondation ou l'agrandissement de l'entreprise, indépendamment de l'activité économique. Il s'agit donc par exemple des frais de notaire, frais de publication dans le Moniteur belge, inscription dans la Banque-carrefour des entreprises, ...

Les frais d'établissements ayant un caractère de "charges" peuvent être pris à l'actif mais il s'agit d'une faculté et non d'une obligation; dès lors ils seront éventuellement pris en charge suivant les règles énoncées par l'organe de gestion.

Les amortissements de ces postes de l'actif représentent au moins 20 % par an excepté l'amortissement des frais d'émission.

Ce dernier peut être reporté sur toute la durée de l'emprunt.

21. Immobilisations incorporelles:

Les Immobilisations incorporelles sont actuellement exclues du champ des actifs susceptibles de faire l'objet d'une réévaluation.

Ce compte représente les frais de recherches et de développement, concessions, licences, goodwill, ... Ces postes sont mentionnés dans les annexes, si nécessaire.

22. Terrains et constructions:

Sont inscrits sous cette rubrique: les terrains bâtis et non bâtis, les constructions édifiées ainsi que leur agencement, tous en possession de l'entreprise et affectés durablement par elle à son exploitation.

Quand on ne peut séparer la valeur du bâtiment de la valeur de terrain, on emploie un seul compte: terrains bâtis.

23. Installations, machines, outillage:

Les installations et les machines comprennent les installations diverses nécessaires à l'exploitation et le matériel d'exploitation constitué par l'ensemble des objets, instruments et machines avec ou par lesquels on extrait, transforme ou façonne les matières et fournitures ou avec ou par lesquelles on fournit les services qui font l'objet de la profession exercée.

L'outillage comprend tous les équipements dont l'utilisation se classe dans un emploi déterminé.

Ne sont pas à mentionner à ces comptes de synthèse: le mobilier et le matériel roulant.

24. Mobilier et matériel roulant:

Le mobilier comprend notamment les meubles et objets tels que tables, chaises, classeurs utilisés par le service administratif ou par d'autres services. On reprendra aussi sous cette rubrique le matériel de bureau (*calculatrices, machine comptable, machines à écrire etc.*) utilisé par différents services.

Le matériel roulant ou plus exactement le matériel de transport comprend tous les véhicules et appareils servant au transport par route, par fer, par eau et par air, du personnel et des marchandises, matières premières et produits.

25. Immobilisations détenues en location-financement et droits similaires:

La location-financement (*ou leasing*) est une technique permettant de louer des biens d'investissement ou des équipements destinés à des fins professionnelles pour une durée égale à la durée d'utilisation économique du bien.

26. Autres immobilisations corporelles:

En fait; les immobilisations corporelles englobent tous les investissements effectués par l'entreprise à des fins professionnelles, qu'ils soient ou non amortis.

27. Immobilisations corporelles en cours et acomptes versés:

Ce compte fait apparaître les immobilisations corporelles non terminées à la date de clôture de l'exercice, créées ou non par l'entreprise, et les avantages et acomptes sur commande d'une immobilisation.

28. Immobilisations financières:

Le compte comprend les participations et les créances. Une participation est un droit commun détenu par une entreprise dans une autre société en vue de créer un lien durable avec celle-ci qui lui permette d'exercer une influence et un contrôle sur celle-ci.

280. Participation dans des entreprises liées.

281. Créances sur des entreprises liées.

282. Participations dans des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation.

283. Créances sur des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation.

284. Autres actions et participations.

285. Autres créances.

288. Cautionnements versés en numéraire: toutes les cautions payées pour p.e. téléphone, télex.

29. Créances à plus d'un an:

Créances qui ont un terme supérieur à un an. La distinction est faite entre les créances commerciales et les autres créances.

- **Classe III**

Stocks et commandes en cours d'exécution

On y trouve les comptes des valeurs d'exploitation acquises en vue d'être revendues sans ou après traitement.

La valeur des stocks représente en général un des postes les plus importants de l'actif d'une entreprise industrielle. Leur évaluation influence sérieusement les résultats d'exploitation et par conséquent l'interprétation de la rentabilité.

30. Approvisionnements:

Matières premières: la matière principale pour fabriquer un produit.

31. Approvisionnements - Fournitures:

La matière nécessaire à travailler la matière première.

32. Biens en cours de fabrication:

Les produits qui n'ont pas encore atteint le stade final de fabrication.

33. Produits finis:

Les marchandises fabriquées par l'entreprise, destinées à être vendues ou livrées.

34. Marchandises:

Les biens acquis en vue de leur revente tel quel.

35. Immeubles destinés à la vente:

Les immeubles acquis en vue de leur revente.

36. *Acomptes versés sur achats pour stocks:*

Tous les acomptes pour obtenir des stocks.

37. *Commande en cours d'exécution:*

Dans ce compte on trouve:

- *Les travaux en cours d'exécution, effectués pour compte de tiers en vertu d'une commande pas encore réceptionnée;*
- *Les produits en cours de fabrication, exécutés pour compte de tiers en vertu d'une commande, mais pas encore livrés, excepté les produits fabriqués en série ou de façon standardisée;*
- *Les services en cours de prestation, exécutés pour compte de tiers en vertu d'une commande sauf s'il s'agit de services prestés de façon standardisée.*

- **Classe IV**

Comptes des créances et dettes jusqu'à un an

Les comptes de cette classe enregistrent les créances et les dettes, à l'exception de celles mentionnées aux classes 1 et 2 en raison du délai de leur échéance dépassant un an et de celles qui en raison de leur caractère financier prédominant sont indiquées à la classe 5. Par extension, la classe 4 comporte aussi les comptes destinés à l'enregistrement des écritures de régularisation des frais et des produits.

40. *Créances commerciales:*

Ce compte reprend les créances provenant de transactions commerciales courantes qui ont un terme contractuel de maximum 1 an.

41. *Autres créances:*

Les créances ne résultant pas de livraisons de biens ou de prestations de services.

42. *Dettes à plus d'un an, échéant dans l'année:*

Les échéances dans l'année des emprunts à plus d'un an.

43. *Dettes financières:*

Les comptes comprennent les dettes de l'entreprise envers les établissements de crédits dont l'échéance est à moins d'un an.

44. *Dettes commerciales:*

Les dettes dont le terme contractuel est inférieur à un an, résultant de livraisons de biens et de services effectués à l'entreprise par des tiers (*fournisseurs*).

45. *Dettes fiscales, salariales et sociales:*

Dettes issues des contrats de travail pour ouvriers ou employés ou s'y rapportant et dettes envers l'administration fiscale.

46. *Acomptes reçus sur commandes:*

Les acomptes qui sont payés lors de la commande.

47. *Dettes découlant de l'affectation des résultats:*

La partie du bénéfice qui doit être payée aux tiers.

48. *Dettes diverses:*

Toutes les autres dettes à moins d'un an qui ne peuvent être classées dans les autres rubriques.

49. *Comptes de régularisation et comptes d'attente:*

Le compte 49 s'applique au compte de régularisation de l'actif et du passif. Les éléments repris ont pour but de rattacher à une période déterminée les résultats qui lui sont propres.

Si ce poste contient des sommes importantes, il peut être subdivisé comme ci-dessous, mais ceci n'arrive pas souvent.

490. *Frais à reporter, c'est-à-dire les frais payés dans l'exercice mais qui se rapportent à l'exercice suivant (actif).*

491. *Produits acquis, c'est-à-dire les revenus à rattacher à l'exercice en cours mais qui seront encaissés au cours de l'exercice suivant (actif).*

492. *Frais à emporter, c'est-à-dire les frais qui seront payés au cours d'un exercice ultérieur mais qui se rapportent à l'exercice en cours (passif).*

493. *Produits à reporter, c'est-à-dire les revenus qui sont imputables à l'exercice ultérieur et qui sont perçus dans l'exercice en cours (passif).*

499. *Comptes d'attentes: ces comptes doivent être consolidés à la date du bilan.*

• **Classe V**

Placements de trésorerie et de valeurs disponibles

On retrouve dans cette classe les moyens financiers de l'entreprise de même que les placements de trésorerie.

50. *Actions propres:*

Achat de ses propres actions.

51. *Actions et parts:*

Achat d'actions dans d'autres entreprises.

52. *Titres à revenu fixe:*

Créances et placements à plus d'un mois.

53. *Dépôts à terme:*

Créances et placements.

54. *Valeurs échues à l'encaissement.*

55. *Etablissements de crédit:*

Comptes ouverts chez les diverses banques à subdiviser comme suit:

- *Compte Courant;*
- *Cheques émis;*
- *Réduction de valeurs actées.*

56. *Office des Chèques Postaux.*

57. *Caisses.*

58. *Virements internes.*

- **Classe VI**

Charges

Nous rencontrons trois sortes de charges :

1 *Les charges d'exploitation : ce sont les achats et les charges nécessaires à l'exploitation de l'entreprise.*

Nous les retrouvons dans les comptes 60 à 64.

a. *Le compte 60 regroupe les approvisionnements et marchandises - matières premières, fournitures. Les comptes 600 à 608 sont les achats, le compte 609 regroupe les variations de stocks par sorte.*

b. *Dans le compte 61 nous retrouvons les services et biens divers comme loyer et charges locatives, entretien et réparation; eau, gaz, électricité, téléphone, assurance non relative au personnel, commissions aux tiers, honoraires, voyages, déplacements, publicité, documentation et sous-traitance.*

c. *Les frais inscrits au compte 62 sont ceux supportés par l'entreprise en vue de couvrir la rémunération de son personnel, toutes catégories mélangées.*

d. *Le compte 63 donne une ventilation de compte en compensant les dotations et reprises en ce qui concerne les réductions de valeur sur stocks et sur créances commerciales et en ce qui concerne les provisions pour pensions, grosses réparations et gros entretiens, et autres risques éventuels. Les réductions sur les immobilisations financières sont comptabilisées en frais exceptionnels.*

e. *Tous les autres frais d'exploitation sont comptabilisés au compte 64.*

2. *Les charges financières : ce sont les frais de banques, les différences de change... tous les frais concernant les opérations financières. Ces charges se trouvent au compte 65.*

3. *Les charges exceptionnelles se trouvent au compte 66. Il s'agit des frais qui n'interviennent pas d'ordinaire.*

A côté de tous ces frais nous avons encore le compte 67 pour les impôts, le compte 68 pour les transferts aux impôts différés et aux réserves immunisées et le compte 69 pour les affectations et les prélèvements.

- **Classe VII**

Produits

Comme pour les frais nous avons trois sortes de produits :

1. *Produits d'exploitation 70 - 74;*

2. *Produits financiers 75;*

3. *Produits exceptionnels 76.*

Le compte 77 est la régularisation d'impôts, le compte 78 reprend les prélèvements sur fonds propres et sur les réserves immunisées et le compte 79 sert aux affectations.

Liste des principaux comptes

COMPTE DE BILAN

CLASSE 1	CLASSE 2	CLASSE 3	CLASSE 4	CLASSE 5
Comptes de fonds propres, de provis. Pour risques et frais et de dettes à plus d'un an	Compte de frais d'établissement, d'actifs immobiliers. Et de créances à plus d'un an	Comptes des stocks et commandes en cours	Compte des créances et dettes à moins d'un an	Placement de trésorerie et valeurs disponibles
10 Capital	20 Frais d'établissement	30 Approvision. Mat. Prem.	40 Créances commerciales	50 Actions propres
11 Primes d'émission	21 Immobilisations incorporelles	31 Approvis. Fournitures	41 Autres créances	51 Actions et parts
12 Plus-value de réévaluation	22 Terrains et constructions	32 Produits en cours de fabrication	42 Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	52 Titres à revenu fixe
13 Réserves	23 Installations, machines et outillage	33 Produits finis	43 Dettes financières	53 Dépôts à terme
14 Bénéfice reporté ou perte reportée	24 Mobilier et matériel roulant	34 Marchandises	44 Dettes commerciales	54 Valeurs échues à l'encaissement.
15 Subsidés en capital	25 Immobilisations détenues en location - financement ou droits similaires	35 Immeubles acquis ou construits en vue de la revente	45 Dettes fiscales, salariales et sociales	55 Organismes de crédit
16 Provisions pour risques, frais et impôts différés	26 Autres immobilisations corporelles	36 Acomptes versés sur achats pour stocks	46 Acomptes reçus sur commandes	56 Office des chèques postaux
17 Dettes à plus d'un an	27 Immobilisations en cours et acomptes versés	37 Commandes en cours d'exécution	47 Dettes issues de l'affectation des résultats	57 Caisses
18	28 Immobilisations financières	38	48 Dettes diverses	58 Virements internes
19	29 Créances à plus d'un an	39	49 Comptes de régul. et d'attentes	59

COMPTE DE RESULTATS

CLASSE 6	CLASSE 7	CLASSE 8	CLASSE 9	CLASSE 10
Charges	Produits	Libre	Libre	Droits et engagements hors bilan
60 Approvisionnements et marchandises	70 Chiffre d'affaires			00 Garanties constituées par des tiers pour compte de l'entreprise
61 Services et biens divers	71 Variations des stocks et des commandes en cours d'exécution			01 Garanties personnelles constituées pour compte de tiers
62 Rémunérat., charges sociales et pensions	72 Immobilisations produites			02 Garanties réelles constituées sur avoirs propres
63 Amort., réductions de valeurs, provis. Pour risques et frais	73			03 Garanties reçues
64 Autres charges d'exploitation	74 Autres produits d'exploitation			04 Biens et valeurs détenus par des tiers en leur nom mais aux risques et profits de l'entreprise
65 Charges financières	75 Produits financiers			05 Engagements d'acquisition et de cession
66 Frais exceptionnels	76 Produits exceptionnels			06 Marché à terme
67 Impôts sur le résultat	77 Régularisat. Des impôts et reprises de provisions fiscales			07 Biens et valeurs détenus par l'entreprise
68 Transfert aux réserves immunisées	78 Prélèvement sur les impôts différés et sur les réserves immunisées			08
69 Affectation et prélèvements	79 Affectation et prélèvements			09 Droits et engagements divers

3. LA COMPTABILITÉ

Pour établir les comptes d'une association dont on est membre actif, on mettra dans la plupart des cas, les produits en regard des dépenses. Cette technique est également à la base de la comptabilité. Tant qu'il est question d'acquisition directe de produits ou de consommation directe des dépenses, cette représentation simpliste est tenable. Mais, dès l'instant où il faut projeter les dépenses et les produits vers l'avenir et que des avoirs sont acquis et des dettes contractées, il n'est plus facile de se tenir à cette technique. Il convient alors d'établir, outre l'état des produits et des dépenses, un état des avoirs et des dettes. Et c'est pour mieux faire ressortir la relation entre ces deux comptes que la comptabilité a été perfectionnée.

La comptabilité se compose d'un nombre de comptes définis par la loi. En premier lieu, nous avons le bilan. Celui-ci a trait aux avoirs et aux dettes. En second lieu, nous trouvons les comptes relatifs aux dépenses et aux produits. Ces comptes sont repris dans le compte des résultats.

3.1. La technique de comptabilité

La comptabilité consiste à débiter et à créditer les comptes spécifiques. Qu'ils s'inscrivent sur le bilan (*actif ou passif*) ou au compte des résultats, chaque compte se clôturera à la fin de l'année par un solde issu de la différence de tous les crédits et débits.

La tenue d'un journal et un grand-livre est obligatoire. Le journal reprend toutes les inscriptions effectuées. Le grand-livre est constitué d'un nombre de comptes qui seront débités ou crédités au moment de leur inscription au journal.

Chaque événement est noté au journal où il est débité d'un compte A et par contre crédité sur un compte B.

Quelques règles à retenir:

Avoir = bilan actif!
Dettes = bilan passif!
Frais = compte de résultat débit!
Produits = compte de résultat crédit!

Ci-dessous nous procédons à l'élaboration et à l'analyse de 4 exemples:

La facture d'électricité d'un montant de 1.000 est payable à 30 jours.

Journal:

		Débit	Crédit
1	frais d'électricité fournisseurs	1.000	1.000

Grand-livre:

frais d'électricité		fournisseurs	
Débit	Crédit	Débit	Crédit
1.000 (1)			(1) 1.000

Que se passe-t-il? L'électricité représente un coût pour l'entreprise, le montant de la facture en question est donc comptabilisé au compte de résultats, à savoir "frais d'électricité". La dette résultant de cet achat se répercute sur la situation financière de l'entreprise. C'est pourquoi elle est créditée pour un montant identique au bilan. (Le numéro inscrit entre parenthèses dans le Grand-livre est le numéro attribué à ce poste dans le Journal).

En pratique, on débite un compte de frais et on crédite un compte de dettes.

Au terme des 30 jours, la facture en question est honorée:

Journal:

		Débit	Crédit
2	fournisseurs liquidité	1.000	1.000

Grand-livre:

fournisseurs		liquidité	
Débit	Crédit	Débit	Crédit
1.000 (2)	(1) 1.000		(2) 1.000

L'endettement vis-à-vis des fournisseurs est réduit de 1.000 suite à ce paiement. D'autre part, le compte en banque sera crédité. Remarquons à cet égard qu'il faut penser à l'inverse de la banque. En effet, un solde débiteur sur l'extrait de compte est inscrit dans la comptabilité de l'entreprise comme solde créditeur. Car la banque fournit les renseignements en partant de son point de vue, qui se situe évidemment à l'opposé de celui du client.

Il s'agit d'une inscription au débit d'un compte de dettes (*passif*) contre l'inscription au crédit d'un compte (*actif*) (il arrive que ce compte s'inscrive au passif en cas de solde négatif).

(a) L'entreprise est propriétaire d'un immeuble de 1.000.000 euros et l'amortit à raison de 5 % de la valeur d'achat à la fin de la seconde année à compter de l'achat.

Journal:

		Débit	Crédit
X	amortissements amortissements sur immeuble	50.000	50.000

L'immeuble étant déjà depuis 2 ans en possession de l'entreprise, il y aura déjà eu des amortissements sur l'immeuble au cours de la première année. Afin de garder un aperçu de la situation, un compte "amortissements sur immeuble", qui est en fait un compte créditeur à l'actif du bilan, est créé. En cas de vente ou de liquidation de l'immeuble, ce solde sera contre-passé vis-à-vis de la valeur d'achat. Le bilan reflète également la différence issue de ces deux comptes.

Grand-livre:

immeuble		amortissements sur immeuble	
Débit	Crédit	Débit	Crédit
1.000.000 ()			() 50.000
			(x) 50.000

amortissements	
Débit	Crédit
50.000 (x)	

On procède donc à une diminution de la valeur de l'immeuble. Dans le compte de résultats on procédera donc à l'inscription au débit du compte de frais "amortissements" vis-à-vis du compte actif "amortissements sur immeuble". Le solde initial du compte actif résulte de l'amortissement effectué au cours de l'année précédant l'exercice.

(b) L'entreprise reçoit une commission de 50.000 euros.

Journal:

		Débit	Crédit
Y	liquidité produit d'exploitation	50.000	50.000

Grand-livre:

liquidité		produit d'exploitation	
Débit	Crédit	Débit	Crédit
50.000 (y)			(y) 50.000

Nous voyons donc que le compte actif (*compte en banque*) est débité face à l'inscription au crédit d'un compte de produits.

Dans notre exposé de la technique de comptabilité, nous nous sommes limités à l'essentiel. Il va de soi que la comptabilité englobe bien davantage. Il est important de savoir comment se forment les soldes de comptes et de maîtriser l'interaction qu'il peut y avoir entre le bilan et le compte de résultats, afin de bien saisir les autres éléments qui interviennent en compatibilité.

3.2. Les comptes annuels consolidés

L'obtention de comptes annuels consolidés d'entreprise faisant partie d'un groupe ou se trouvant à la tête d'un groupe constitue une information complémentaire importante.

Pour les comptes annuels consolidés on part d'un principe qu'un consortium d'entreprises peut être considéré comme une entité. Dès lors, les comptes annuels obtenus ainsi ne sont pas l'addition pure et simple des postes du bilan des différentes entreprises. Au sein d'un consortium il y a plusieurs relations internes différentes. Ainsi il est possible d'avoir un emprunt auprès d'une entreprise liée. La dette dans le chef de l'emprunteur est une créance dans le chef du prêteur. Ces relations internes sont contre-passées vis-à-vis l'une de l'autre dans les comptes annuels consolidés.

Contrairement à la comptabilité ordinaire, les comptes annuels consolidés ne sont pas le résultat de comptabilisations quotidiennes mais bien d'un nombre d'opérations à effectuer sur les bilans de sociétés qui en font partie.

En principe chaque entreprise, qui est une entreprise-mère, à l'obligance de déposer un compte annuel consolidé et un rapport annuel consolidé, si elle contrôle à elle seule ou conjointement, une ou plusieurs filiales à droit belge ou étranger (*art. 7. MB 6.3.90*). Pour l'application est compris (*art. 2 en 3 MB 6.3.90*):

- Comme *entreprise-mère*, l'entreprise qui contrôle à elle seule ou ensemble avec d'autres entreprises, une ou plusieurs filiales;
- Comme *filiale*, l'entreprise qui subit ce contrôle;
- Comme *contrôle*, l'autorité en droit ou en fait à exercer une influence décisive sur la nomination de la majorité de ses administrateurs ou gérants ou sur l'orientation de sa politique;
- Comme *contrôle conjoint*, le contrôle qu'exerce un nombre limité d'associés, s'ils sont convenus que les décisions concernant l'orientation de la politique de l'entreprise ne peuvent être prises sans leur consentement mutuel.

3.2.1. La consolidation intégrale

Si une entreprise détient plus de 50 % des actions d'une filiale ou si, ensemble, l'entreprise mère et une filiale détiennent plus de 50 % de ces actions, on procède à une consolidation intégrale.

Pour la consolidation intégrale, on suppose que tous les actifs de la filiale appartiennent au groupe à condition qu'ils n'aient pas trait à des créances mutuelles. En vue d'exprimer la part que détiennent d'autres actionnaires au sein de sociétés liées, il est prévu au passif un compte "*intérêts de tiers*". En d'autres termes, on reconnaît avoir une dette vis-à-vis des autres actionnaires. Lors de la comptabilisation l'on procédera à la contre-passation des fonds propres de la filiale face aux immobilisations financières de l'entreprise mère ayant trait à cette filiale.

Données: 2 bilans

MERE				FILIALE			
actif		passif		actif		passif	
IM	2.000	FP	1.500	IM	1.500	FP	900
IF	1.000	FELT	1.500			FELT	600

IM = immobilisations matérielles
 IF = immobilisations financières
 FP = fonds propres
 FELT = fonds étrangers à long terme

Nous constatons que l'entreprise mère détient des immobilisations financières à raison de 1.000 et que les fonds propres de la filiale s'élèvent seulement à 900. Supposons que la filiale soit achetée à un prix de 100 supérieur à sa valeur objective, on parle alors de "goodwill", soit une immobilisation immatérielle, amortissable en 3 ans. Nous procédons dès lors à l'opération suivante:

Journal (cons):

		Débit	Crédit
1	fonds propres F goodwill EM IF EM	900 100	1.000
2	IM EM IM F	1.500	1.500
3	FELT F FELT EM	600	600

(EM = entreprise-mère, F = filiale)

Grand-livre:

Compte entrepris mère:

SI = solde initial)
 (SF = solde final)

FP		FELT	
Débit	Crédit	Débit	Crédit
	(SI) 1.500		(SI) 900
	(SF) 1.500		(3) 600 (SF) 2.100

IM		IF	
Débit	Crédit	Débit	Crédit
(SI) 2.000		(SI) 1.000	(SI) 1.000
(2) 1.500			
(SF) 3.500		(SF) 0	(SF) 0

GOODWILL	
Débit	Crédit
(1) 100	
(SF) 0	

Nous constatons que les comptes de la filiale se clôturent à zéro. Dès lors, les comptes de la filiale sont entièrement intégrés dans les comptes de l'entreprise mère. Et cependant, aucune addition n'a eu lieu. Les fonds propres de l'entreprise mère sont en effet restés identiques.

Lorsqu'il n'y a eu que consolidation intégrale, le solde des immobilisations financières sera égal à zéro.

Si l'on possède, par exemple, 80 % de l'entreprise, les fonds propres de la filiale seront contre-passés en regard des immobilisations financières et d'un intérêt de tiers. C'est un compte créditeur du passif.

3.2.2. La méthode des équivalences

La méthode de la mutation des avoirs s'utilise uniquement lorsqu'on ne possède pas plus de 50 % mais au moins 10 % d'une entreprise. Le cas échéant, les immobilisations financières seront seulement évaluées au taux des fonds propres au sein des sociétés associées auquel on a droit. Ce taux peut différer lorsque, dans les comptes annuels de l'entreprise mère, on a évalué ces actifs au prix d'achat historique.

4. LES COMPTES ANNUELS

La Loi du 17 juillet 1975 concernant la comptabilité et les comptes annuels et ses conclusions d'exécutions, surtout l'A.R. du 8 octobre 1976 définissent la publication aussi bien que le contenu du rapport financier. Ils imposent chaque entreprise à tenir une comptabilité et à effectuer un compte annuel.

Les comptes annuels sont composés du bilan, le compte de résultats et les annexes. Le bilan social est ajouté aux annexes par l'A.R. du 4 août 1996.

Ce même A.R. du 8 octobre 1976 définit aussi les règles d'évaluation. Il faut donc vérifier si les règles appliquées sont conformes à cet A.R.

4.1. Contenu des comptes annuels

Le bilan est rédigé après affectation des résultats de l'année comptable, ce qui veut dire; en tenant compte de la décision concernant le solde du compte de résultats et du résultat reporté.

Chaque élément actif est évalué à sa valeur d'achat et repris tel quel dans le bilan, après déduction des amortissements cumulés et réductions de valeurs concernées.

4.1.1. Le bilan

Comme mentionné, le bilan est un état des avoirs et des dettes. Ceux-ci sont inscrits respectivement à l'actif et au passif.

Actif	Passif
comptes ayant trait aux Avoirs	comptes ayant trait aux Dettes

Les avoirs sont classés suivant leur degré de réalisation (*vendables ou encaissables*) et les dettes suivant l'ordre d'exigibilité (*mesure dans laquelle les créanciers sont à même de réaliser leurs créances*).

Ainsi nous obtenons:

- Actif:**
- Frais d'établissement (*non réalisables*)
 - Actifs immobilisés (*ce sont les investissements qui s'avèrent difficiles voire impossibles de convertir en liquide*)
 - Stocks
 - Valeurs disponibles (*créances*) à court terme.
- Passif:**
- Fonds propres (*les fonds mis à la disposition par les actionnaires constituent une dette*)
 - Dettes à long terme
 - Dettes à court terme.

Malgré les grandes quantités d'informations, les schémas des comptes annuels complets comme tel ne sont pas vraiment propices pour l'analyse financière. C'est pourquoi ces informations sont converties à des schémas de base plus commode pour l'analyse. De cette façon on aboutit par le biais de petites conversions au bilan converti.

Ainsi la disponibilité ou la convertibilité se manifestent.

Bilan converti en vue de la liquidité et la solvabilité

Activa	Passiva
	Capital
Frais d'établissement	+ Primes d'émission
+ Imm. Incorp.	+ Plus-value de réévaluation
+ Imm. Corp.	+ Réserves
+ Imm. Finan.	+ Bénéfice ou perte reportée
+ Créances à plus d'un an	+ Subsidés en capital
= Immobilisé net (> 1 an)	= Fonds propres
Stocks et commandes	Provisions et impôts
+ Créances max. 1 an	+ Dettes à plus d'un an
+ Placements trésorerie	= Fonds étrangers à long terme (> 1 an)
+ Comptes de régularisation	
= Actifs disponibles (< 1 an)	Dettes à max. 1 an
+ Liquidité (direct)	+ Comptes de régularisation
= Actifs courants	= Fonds étrangers à court terme (< 1 an)

Au côté actif les rubriques sont réparties en actifs immobilisés et disponibles selon la durée de vie, plus ou moins d'un an. Les actifs disponibles sont à leur tour divisés en actif réalisable à court terme, et les liquidités, directement relevables.

La somme de l'immobilisé net et des actifs courant donnent le total de l'actif.

Au côté passif nous arrivons à la répartition fonds propres, fonds étrangers à long terme et fonds étrangers à court terme. Le court et long terme dépendent à nouveau de la durée de vie. Les fonds propres et les fonds étrangers à long terme sont pris ensemble comme fonds permanents. Ces fonds restent à long terme dans l'entreprise.

4.1.2. Le compte de résultats

Le compte de résultats est divisé par sortes de coûts.

Le compte de résultats reflète les frais et produits que l'entreprise a eu au cours d'une période déterminée. Il existe une différence fondamentale entre le bilan et le compte de résultats. En effet, le bilan se rapporte à un état, et peut se comparer à une photo-finis prise au dernier jour de l'exercice. Le compte de résultats se rapporte à une période et donne le total des dépenses effectuées et des produits acquis.

Le compte de résultats étant généralement établi sous forme d'échelle, nous nous limiterons donc à cette forme. Selon cette méthode, les frais sont directement déduits des produits afférents et sont ensuite ajoutés au résultat antérieur. De cette façon, on obtient trois résultats intermédiaires et un résultat final.

Produits d'exploitation:
Frais d'exploitation:	-
RESULTAT D'EXPLOITATION:
Produits financier:
Frais financier:	-
RESULTAT D'UNE EXPLOITATION COURANTE:
Produits exceptionnels:
Frais exceptionnels:	-
BENEFICE OU PERTE DE L'EXERCICE AVANT IMPOTS:
Impôts:
BENEFICE OU PERTE DE L'EXERCICE:

De cette manière, nous voyons en 4 phases comment naît le bénéfice :

Les résultats d'exploitation sont ceux obtenus par l'exercice de l'activité quotidienne. Il s'agit tout simplement de la différence entre les frais et les produits.

Lorsque les fonds propres sont insuffisants, l'entreprise a la possibilité de financer certaines activités par des fonds étrangers. Le coût de ce financement s'inscrit à la rubrique des frais financiers. D'autre part, l'entreprise réinvestit les fonds dont elle n'a pas besoin pour l'exercice de son activité normale. Le produit de cet investissement s'inscrit à la rubrique des produits financiers.

Il arrive que l'entreprise acquière des produits ou soit redevable des coûts qui ne sont pas dus à une exploitation normale. Le résultat de ces opérations se retrouve sous la rubrique des résultats exceptionnels.

Après impôts nous obtenons le résultat relatif à l'exercice. Ce dernier fait alors l'objet d'un traitement:

- *Soit il est reporté. En d'autres termes, au lieu de verser directement le résultat aux actionnaires, il reste disponible pour la période subséquente.*
- *Soit il est réservé. Le résultat est alors en permanence réinvesti dans la société.*
- *Soit, le résultat est versé. Dans pareil cas, on indemnise directement les actionnaires pour leur apport dans la société.*

4.1.3. Annexes

Les annexes contiennent des informations supplémentaires concernant les différents postes du bilan et du compte de résultats. Prenons par exemple les frais d'établissement et l'augmentation du capital. Les annexes nous informent comment ces frais sont répartis; soit ce sont des emprunts, d'autres frais d'établissement ou des frais de restructuration. Tout autant les immobilisations incorporelles sont subdivisées en différentes rubriques; frais de recherche et de développement, concession, goodwill et acomptes versés.

Si des changements dans la structure de l'entreprise ont eu lieu au cours de l'année comptable, cette information est aussi incorporée dans l'annexe sous titre de "*Mutations de l'exercice*".

Une autre rubrique des annexes sont les droits et engagements hors bilan. Cette rubrique fait état des droits et engagements qui ont une influence sur les fonds, la position financière ou le résultat de l'entreprise, sans être explicitement mentionnés dans le bilan.

Finalement nous y retrouvons les informations complémentaires obligatoires (*si d'application pour l'entreprise concernée*) comme la structure de l'actionnariat, le montant des subsides attribuées ou payées, le compte rendu des décisions du directeur, le rapport annuel des administrateurs et le rapport des commissaires.

4.1.4. Bilan social

Le bilan social fait parti de l'annexe et regroupe un grand nombre de données concernant l'effectif de personnel. Le contenu du bilan social, comme le contrôle et la publication sont réglés par l'A.R. du 4 août 1996.

Le bilan social contient 5 catégories.

Premièrement on y traite l'état des personnes occupées. On y retrouve les travailleurs inscrits au registre du personnel, parcelliser en nombre moyen, nombre effectif d'heures prestées, frais de personnel et montant des avantages accordés en sus du salaire. Ceci s'applique aussi aux intérimaires et aux personnes mise à la disposition de l'entreprise.

Les travailleurs inscrits au registre du personnel sont subdivisés sur base de critères suivants; temps plein ou partiel, type de contrat de travail et catégorie professionnelle.

Une deuxième catégorie traite les mouvements du personnel au cours de l'exercice. A nouveau subdivisé en temps plein ou partiel, catégorie de contrat de travail, sexe et niveau d'études, sorties et entrées et motif de fin de contrat.

Le nombre de travailleurs impliqués dans des mesures en faveur de l'emploi sont défini à part. Cette rubrique regroupe les nombreux plans de travaux comme les stages de jeunes, Maribel social, contrats d'apprentissage, ... Souvent cette catégorie reçoit un avantage financier pour l'entreprise.

Les deux dernières catégories concernent les renseignements sur les formations des travailleurs au cours de l'exercice. Aussi bien le nombre de travailleurs concernés que le nombre d'heures de formation suivies et le coût pour l'entreprise est éclairé.

4.2. Méthodes d'analyse

4.2.1. Analyse horizontale ou analyse dans le temps

L'analyse horizontale à pour but d'évaluer l'évolution des différentes données financières dans le temps. Cette évolution dans le temps est présentée par le biais d'un indice de temps.

Le calcul de ces indices exige le choix d'une année de base, où l'indice est identifié à 100 %.

Généralement on choisit la première année comme année de base. Au cas où cette année ne serait pas normale ou représentative pour l'entreprise, il est préférable de choisir l'année la plus aînée qui répond à ces conditions.

Le calcul de l'indice se fait comme ci-dessous :

$$\text{Indice} = \frac{\text{chiffre d'une année précise}}{\text{chiffre de l'année de base}} \times 100$$

Remarquons que quelques cas spéciaux peuvent se présenter résultant de ce calcul. L'indice affiche un signe négatif si le chiffre d'une année est négatif, alors que le chiffre de base serait positif. Le signe négatif apparaît aussi si le chiffre d'une année est positif et le chiffre de base négatif, ce qui marque une hausse de ce poste.

Si le chiffre de base est 0 et le chiffre de l'année de l'analyse diffère de 0, alors l'indice est infini.

L'analyse horizontale permet d'évaluer la tendance et l'ampleur des changements dans le temps par rubrique.

D'ailleurs, on peut comparer l'évolution horizontale des différents éléments. De cette manière on peut par exemple examiner le lien entre l'évolution dans le temps des ventes, frais d'exploitation, stocks et créances commerciales.

L'analyse horizontale, comme chaque technique d'analyse financière, doit être interprétée prudemment. Il y a notamment des éléments qui peuvent perturber l'évolution dans le temps : le changement ou une application non consistante de la présentation de la comptabilité et des règles d'évaluation, l'inflation,...

Les amortissements représentent en principe des coûts fixes. L'analyse horizontale permet de contrôler si les amortissements d'exploitation sont fortement réduits. Une telle diminution a comme conséquence que l'évolution du résultat d'exploitation nette est moins négative que l'évolution du résultat brut. Cette technique est une forme de '*gestion du bénéfice*'. Cette technique vise à éliminer les fluctuations et à parvenir à un résultat stable par une diminution ou augmentation de certains postes : amortissements, réductions de valeur, provisions et comptes de régularisation.

En pratique, l'analyse s'effectue toujours en fonction des grandes rubriques. Nous analysons d'abord les différents totaux et si nous remarquons de grandes différences nous analysons les rubriques concernées plus en détail. Un exemple pour illustrer :

Indices de temps			
2000 = 100			
	2001	2002	2003
Capital			
PVRE			
Réserves	100,00	100,00	151,84
Résultat reporté	930,94	1.369,74	1.806,42
Subsides	92,31	87,97	79,76
Primes de fermeture	99,42	99,42	99,42
FONDS PROPRES	142,50	164,82	190,80

Dans cet exemple on aperçoit une hausse considérable des fonds propres par rapport à l'année de base. Si on analyse les différentes rubriques on constate que cette tendance est particulièrement due à la hausse incroyable du résultat reporté, pas moins que 18 fois plus en 2003 comparé à l'année de base 2000. Si on prend aussi les chiffres absolus en compte, on peut expliquer la hausse des fonds propres avec un facteur de 1,9.

4.2.2. Analyse verticale ou l'analyse de la structure

Il est important de connaître la part relative de chaque rubrique du bilan ou du compte de résultats. Pour cela on affiche le total des actifs et des passifs du bilan égale à 100 % et chaque rubrique est représentée en pourcentage vis-à-vis ces totaux.

Pour le compte de résultats la même méthode est appliquée: les produits et frais sont calculés en pourcentage du chiffre d'affaires.

Si les résultats exceptionnels et financiers démontrent une importance relative, on peut analyser ses rubriques séparément.

L'analyse verticale permet l'évaluation de la structure du bilan: quelle est la composition des actifs investis et dans quelle mesure les différents passifs contribuent au financement de l'entreprise.

L'analyse verticale du compte de résultats, surtout les résultats d'exploitation, est tout aussi importante. Les résultats d'exploitation peuvent se relier à un chiffre central: le chiffre d'affaires. La plupart des frais d'exploitation sont en effet influencé à long terme par le niveau d'activité ou le chiffre d'affaires. L'analyse verticale nous montre donc la structure des produits et des charges.

A côté de l'analyse de la structure du bilan et des résultats à un moment fixe, il est aussi possible d'analyser verticalement le bilan et les résultats et de comparer. L'analyse verticale dans le temps nous montre les changements dans la composition du bilan et du compte de résultats. Cet exercice complète l'analyse horizontale, qui montre quel changement dans le temps se manifeste sous une rubrique, indépendamment de l'évolution du total.

Prenons le même exemple que ci-dessus. Nous remarquons que les fonds propres augmentent proportionnellement vis-à-vis du total du passif. Ceci est naturellement dû à l'augmentation du résultat reporté qui fait de sorte que le chiffre absolu gagne de l'influence dans l'image totale. Les fonds propres représentent en 2003 presque 1/5 du total du passif.

Indices de structure			
	2001	2002	2003
Capital			
PVRE			
Réserves	1,21	1,22	1,85
Résultat reporté	5,35	7,96	10,43
Subsides	5,87	5,65	5,09
Prime de fermeture	1,91	1,93	1,92
FONDS PROPRES	14,34	16,76	19,29

4.2.3. Analyse des ratios

Un ratio est un chiffre de proportion, où différentes données du bilan, du compte de résultats ou de l'annexe sont reliés. Les ratios doivent toujours être interprétés en relation réciproque.

Ce cours se focalise sur les 21 ratios de la Banque Nationale Belge. Ceci sont des ratios généraux, qui valent pour un grand nombre d'entreprises. Nous traitons successivement les ratios concernant la liquidité, la solvabilité, la rentabilité et la valeur ajoutée.

1. Ratios de liquidités

La liquidité est en relation avec la capacité de l'entreprise de mobiliser des fonds de caisses pour assurer ses paiements à court terme. La liquidité est toujours reliée aux fonds de roulement propres. Ces fonds de roulement propres se définissent par 2 manières différentes:

Capitaux propres + provisions et impôts différés + dettes à plus d'un an – actifs immobilisés – créances à plus d'un an	OU	Stocks et commandes en cours d'exécution + créances à un an au plus + placements de trésorerie + comptes de régularisation + valeurs disponibles – dettes à un an au plus
---	----	--

Si ce chiffre est inférieur à 0, cela implique que l'entreprise finance des actifs immobilisés au moyen de crédits à court terme; ce qui n'est pas une situation saine. Le solde supérieur à 0 indique en quelque sorte la possibilité d'investir.

Si nous représentons cette définition en ratio, nous avons le ratio de la liquidité au sens large.

- **Liquidité au sens large (BNB 13)**

Actifs circulants – créances à plus d'un an
Dettes à un an au plus + comptes de régularisation du passif

C'est la relation des valeurs disponibles, des débiteurs à court terme et des stocks aux dettes à court terme. Il est important parce qu'il peut-être considéré comme un critère absolu de l'équilibre financier. Sans exception, il doit être supérieur à 1, avec un minimum de 1,20. Lorsqu'il est de loin supérieur à cette grandeur, cela implique soit que les stocks sont trop importants, que les débiteurs effectuent leurs paiements trop tard ou que les paiements aux fournisseurs sont effectués trop tôt, soit deux ou trois de ces causes simultanément. Bref, une mauvaise politique financière. Des stocks trop importants immobilisent beaucoup d'argent, ce qui aura des répercussions sur les coûts financiers. Le fait que les clients paient trop tardivement est le témoin d'une mauvaise politique en la matière. Le fait d'effectuer prématurément les paiements aux fournisseurs peut conduire l'entreprise à des difficultés financières. Toutefois, lorsque ce ratio s'avère de loin à l'inférieur de ladite valeur, les difficultés de payer les dettes à bref délai ne tarderont pas à surgir et l'entreprise devra faire appel aux actionnaires ou

à des tiers afin d'obtenir de nouveaux fonds. Ce déséquilibre financier peut conduire à la faillite.

Le ratio de liquidité, appelé aussi le current ratio, peut également être trop élevé dans une entreprise commerciale qui achète des produits qu'elle revend sans transformation - qui revend donc les produits tels qu'elle les a achetés - mais en réalisant un large bénéfice.

Dans ce cas, les stocks ne seront pas trop importants, mais les clients dénonceront un chiffre anormalement élevé. La situation ne doit donc pas être attribuée aux paiements qui s'effectuent tardivement mais bien à la marge bénéficiaire élevée, ce qui ne peut nullement être appelé une mauvaise politique financière.

Ceci démontre qu'il y a lieu d'interpréter ces ratios avec prudence et qu'il faut connaître l'entreprise avant de se prononcer à ce sujet. Les secteurs diffèrent les uns des autres; de ce fait, le current ratio de même que le quick ratio peuvent avoir une signification tout à fait différente s'il s'agit d'une entreprise commerciale ou d'une entreprise industrielle.

En outre nous analysons aussi le ratio de la liquidité au sens strict ou le 'acid test'. Ce ratio élimine les éléments les moins liquides (*provisions, commandes en cours d'exécution et les comptes de régularisation*). Le numérateur et dénominateur sont limités aux éléments les plus liquides, le ratio est donc plus strict; de là le nom 'quick ratio' ou 'acid test'.

- **La liquidité au sens strict (BNB 14)**

Créances à un an au plus + placements de trésorerie + valeurs disponibles
Dettes à un an au plus

C'est la relation des valeurs disponibles et des débiteurs à court terme aux dettes à court terme. Dans ces conditions optimales, ce ratio doit se situer entre 0,7 et 0,9. S'il est supérieur à cette valeur, cela signifie que soit les clients paient trop tard, soit que les paiements aux fournisseurs s'effectuent trop tôt.

S'il est de loin inférieur, on peut s'attendre avec certitude à des difficultés de paiement des dettes à court terme.

La position de liquidité de l'entreprise est à côté des fonds de roulement propres aussi influencée par la composition des actifs et passifs à court terme. C'est pourquoi nous analysons aussi les ratios concernant les stocks, créances commerciales et dettes commerciales à un an au plus.

Puisque les éléments de l'actif demandent un financement, nous pouvons pour chaque poste parler d'un investissement, l'usage de valeurs disponibles. Dans ce sens, même garder des valeurs disponibles représente un investissement.

- **Rotation des stocks d'approvisionnements et de marchandises (BNB 15)**

Frais d'exploitation – variations des stocks – production immobilisée – subs. d'exploitation – subs. Capital	x 365
Stocks marchandises + stocks approvisionnements	

- **Rotation des stocks en cours de fabrication et de produits finis (BNB 16)**

Frais d'exploitation – variations des stocks – production immobilisée – subs. d'exploitation – subs. Capital	x 365
Stocks en cours de fabrication + produits finis	

Le dénominateur représente chaque fois le coût des ventes. De cette façon on peut déduire combien de fois le stock concerné a été vendu en moyenne durant l'exercice.

En général on peut supposer: un indice plus haut, signifie que les stocks se réalisent plus vite et donc une meilleure liquidité. Une rotation lente démontre plus de stocks en comparaison avec le chiffre d'affaires ou des stocks dépassés qui sont invendables ou difficilement vendables.

- **Nombre de jours de crédit clients (BNB 17)**

Créances commerciales à un an au plus + actions endossées	x 365
Chiffre d'affaires + autres produits d'exploitation + subs. d'exploitation + TVA sur ventes	

Ce ratio montre en moyenne le nombre de jours de délai accordé par l'entreprise. Pour la plupart des entreprises il n'est pas possible d'obtenir un paiement comptant pour chaque vente réalisée. Le fait d'accorder un crédit aux clients constitue souvent un argument de vente important.

La croissance des créances commerciales revient cependant à l'immobilisation de fonds n'engendrant pas de plus-values. La perception des créances peut être contrôlée grâce à une politique de perception de rabais ou d'intérêts. Au plus petit cet indice, au mieux la liquidité.

- **Nombre de jours de crédit fournisseurs (BNB 18)**

Dettes commerciales à un an au plus	x 365
Achats de marchandises, approvisionnements + services et biens divers + TVA sur achats	

L'obtention de bonnes conditions d'acquisition peut impliquer que l'on convienne un sursis de paiement. Il arrive parfois qu'on ne soit plus capable de payer les fournisseurs dans les délais. Le cas échéant, il faudra procéder au paiement d'intérêts de retard. Il y a dès lors lieu d'interpréter le nombre de jours de crédit aux fournisseurs. S'agit-il effectivement d'un sursis de paiement obtenu ou s'agit-il plutôt d'un manque de liquidité pour payer les fournisseurs ?

Certains fournisseurs accordent de sérieux rabais pour paiement au comptant, dans ce cas le crédit fournisseurs représente une forme de financement chère.

2. Ratios de solvabilité

Le but principal des ratios de solvabilité est d'examiner si l'entreprise est capable d'assurer ses obligations financières concernant les paiements d'intérêts et le remboursement de dettes.

Pour cela nous utilisons les ratios qui démontrent le taux d'endettement et les ratios de couverture.

Le taux d'endettement général d'une entreprise peut être mesuré de manières différentes. La Banque Nationale Belge choisit le ratio d'indépendance financière.

- **L'indépendance financière (BNB 19)**

Fonds propres
Total du passif

C'est la relation des fonds propres au total du bilan. Ce ratio permet d'évaluer l'équilibre financier de l'entreprise. On peut admettre que ce ratio, ensemble avec le current ratio, sont les ratios les plus importants. Si ces deux ratios atteignent les niveaux précités, on peut admettre qu'ils constituent une base solide pour une entreprise solvable et saine.

D'abord et avant tout ce ratio montre l'indépendance de l'entreprise, autrement dit les chances pour un avenir stable. Deuxièmement, un affaiblissement a en général une influence négative sur la rentabilité parce que les frais financiers augmentent. En effet, au plus de dettes, au plus de charges d'intérêts. Concrètement; au plus bas le taux d'indépendance financière, au moins de protection contre les crédateurs. Le parachute, formé par les fonds propres, diminue. Ce ratio peut donc aussi être interprété comme indicateur des risques financiers.

3. Ratios de la rentabilité

Les ratios de la rentabilité butent à évaluer l'entreprise d'une manière relative. L'étude de la rentabilité se fait en relation avec les ventes, les actifs et les fonds propres.

- **La marge nette sur vente (BNB 2)**

$$\text{Marge nette} = \frac{\text{Produits d'exploitation} - \text{frais d'exploitation} + \text{subs. en capital}}{\text{Chiffre d'affaires} + \text{autres produits d'exploitation} - \text{subs. d'exploitation}}$$

Abstraction faite des subsides en capitaux et des subsides d'exploitation nous pouvons dire qu'il s'agit de la relation proportionnelle du résultat d'exploitation par rapport à l'ensemble des produits d'exploitation. Si l'on obtient par exemple le résultat de 0,8 cela implique que sur une vente de 100 on réalise un bénéfice de 8 sans tenir compte des frais et des produits financiers de l'entreprise ni des frais et produits exceptionnels.

- **La marge brute sur vente (BNB 1)**

$$\text{Marge brute} = \frac{\text{Produit d'exploitation} - \text{frais d'exploitation} + \text{amortissements} + \text{provisions} + \text{subs. en capital} + \text{frais activés}}{\text{Chiffre d'affaires} + \text{autre produit d'exploitation} - \text{subs. d'exploitation}}$$

La marge brute ne tient dès lors pas compte des amortissements ni des provisions reprises au résultat d'exploitation. La marge brute est une relation proportionnelle du résultat d'exploitation, les frais non-décaissés compris.

Bien que les marges nettes et brutes ne représentent qu'une partie de la rentabilité finale de l'entreprise, soit la partie qui représente l'activité de l'entreprise, ces marges sont d'une très grande importance lors de l'appréciation d'une entreprise. Ces marges concernent en effet l'activité proprement dite, dénuée des résultats indirects suite au financement et autre. Pour l'emploi il est important que ces marges soient les plus grandes possible, étant donné que tant les ventes (*bénéfices*) que les frais salariaux (*frais*) y sont représentés.

Les marges brutes et nettes doivent être analysées conjointement. Si par exemple la marge brute reste constante mais la marge nette diminue, ceci est attribué à une augmentation relative des frais non-décaissés (= *amortissements, provisions et diminutions de valeur*) Une marge brute constante et une marge nette en hausse sont la conséquence d'une diminution relative des frais non-décaissés. Ils restent encore de nombreuses combinaisons possibles. Cette comparaison peut illuminer des manipulations possibles.

La rentabilité brute et nette du total de l'actif, avant impôt et charge des dettes. A nouveau les deux ratios se distinguent par les frais non-décaissés.

- **Rentabilité brute de l'actif total avant impôts et charge de dettes (BNB 11)**

Résultat brut avant frais non-décaissés, avant impôts et charge de dettes
Total de l'actif

- **Rentabilité nette de l'actif total avant impôts et charge de dettes (BNB 12)**

Résultat brut après frais non-décaissés, avant impôts et charge de dettes
Total de l'actif

La rentabilité du total de l'actif démontre quel résultat est acquis par un investissement de 100 du total du passif. A nouveau il est conseillé d'analyser la rentabilité brute et nette simultanément. La comparaison peut notamment démontrer l'influence des amortissements, diminutions de valeur et provisions. Ceci gagne d'importance à mesure que les variations de ces frais augmentent.

- **Rentabilité nette des capitaux propres après impôts (BNB 9)**

$$\text{Rentabilité des capitaux propres} = \frac{\text{Bénéfice (perte) de l'exercice après impôts}}{\text{Capitaux propres}}$$

La rentabilité des fonds propres nous donne le bénéfice final par rapport à l'ensemble des moyens mis en œuvre, en d'autres termes le capital mis à disposition par les actionnaires. Le bénéfice relatif à l'exercice se réalise en principe en trois phases. Nous avons en premier lieu le bénéfice réalisé de par l'exercice de l'activité de l'entreprise, c.-à.-d. le PRODUIT D'EXPLOITATION.

A ce chiffre sont additionnés les résultats financiers. Les frais résultants des dettes sont soustraits et les bénéfices résultants d'investissements financiers sont additionnés pour obtenir le BENEFICE (OU LA PERTE) RESULTANT DE L'EXERCICE ORDINAIRE DE L'ACTIVITE DE L'ENTREPRISE. Dans une dernière phase les résultats exceptionnels sont ajoutés pour aboutir finalement au BENEFICE DE L'EXERCICE.

De par les risques d'entreprise on s'attend à ce que la rentabilité des fonds propres soit supérieure à deux pour cent au taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

Il y a cependant lieu de formuler les remarques suivantes en ce qui concerne la rentabilité des fonds propres.

- ◆ *Le bénéfice de l'exercice est en partie un résultat qui repose sur des données objectives. D'autre part, les amortissements et les provisions constituent un élément essentiel dans le calcul de ce bénéfice. Comme signalé plus haut, ces chiffres reposent sur des estimations.*
- ◆ *Pour des raisons d'ordre fiscal on procède parfois à plus d'amortissements que la réalité économique exige. Ainsi, un immeuble perd que très rarement sa valeur nominale. Lors de la vente d'un immeuble on comptabilisera un résultat exceptionnel qui est la conséquence d'une sous-estimation de l'immeuble.*
- ◆ *Fréquemment, les immobilisations financières sont également sous-évaluées. On achète par exemple la firme X en 2000. Pendant sept ans cette firme réalise un bénéfice de 10 % sur ses fonds propres. Ce bénéfice n'étant pas distribué, il ne fait qu'agrandir les fonds propres de la firme X. Le compte de résultats de la société-proprétaire ne présentera durant ces sept ans aucun indice attestant un accroissement virtuel du capital. Ce n'est que dans les commentaires (à condition d'être dûment rempli) que nous pourrons nous faire une idée de cet enrichissement. Si, enfin, la firme X est vendue après 7 ans, elle semble avoir atteint 195 % de sa valeur initiale.*
- ◆ *Les fonds propres aussi ne sont pas insensibles aux évaluations subjectives. A constater que certains éléments portés à l'actif sont sous-évalués, l'entreprise procédera à des réévaluations. Celles-ci font parti des fonds propres et influenceront le ratio susmentionné.*

Les remarques reprises ci-dessus ne représentent qu'une sélection des multiples considérations que l'on peut avoir quant à la rentabilité d'une entreprise. Du point de vue économique ou fiscal, les entreprises sont parfois contraintes de procéder à certaines évaluations.

En principe, ces évaluations doivent être objectives et présenter une image fidèle de la réalité. Or, souvent les réévaluations n'ont lieu que si elles contribuent à flatter le bilan en temps de crise. Lors de l'interprétation, prudence est donc de rigueur.

Un ratio supplémentaire employé par la BNB est le ratio du cash-flow en proportion des capitaux propres. Il nous semble opportun d'expliquer la notion du cash-flow.

- **La notion CASHFLOW**

Bien que nous ne retrouvons ce concept dans aucun bilan, le cash-flow est au moins aussi important que le bénéfice comptable. Le bénéfice comptable est d'ailleurs le résultat d'une série d'évaluations.

Celles-ci ne sont pas toujours objectives ou ne peuvent pas toujours s'effectuer objectivement. Les aspects fiscaux jouent parfois un rôle dans ces évaluations.

Pour neutraliser les effets d'évaluations subjectives, il est parfois utile de parler de cash-flow au lieu de bénéfice. Il faut toutefois tenir compte que, le cas échéant, certains frais (*inévitables*) ne sont pas inclus dans le résultat obtenu.

Le cash-flow est le bénéfice comptable majoré des frais non-décaissés et diminué des produits autres que les produits non-décaissés.

Ou...

Le cash-flow est la différence entre les produits de caisse et les frais de caisse.

Bien que la première définition semble plus difficile, elle est néanmoins la plus indiquée pour calculer le cash-flow.

Nous partons donc du bénéfice comptable, issu du compte de résultats. Nous y additionnons les amortissements qui ne représentent évidemment pas des sorties de caisses.

Les provisions constituées pour couvrir certains risques ou pour couvrir des dépenses envisagées n'étant pas non plus des sorties de caisse, nous les y additionnons aussi. Une dépréciation sur un élément de l'actif (*autre que des amortissements*) a un effet sur le résultat mais ne conduira pas à une sortie de caisse.

Le cash-flow doit être interprété comme suit :

- ◆ *Ce sont les rentrées d'argent de l'entreprise.*
- ◆ *C'est la ressource pouvant servir aux paiements échelonnés des emprunts éventuels.*
- ◆ *Le cash-flow peut également être affecté au financement de nouveaux investissements.*
- ◆ *Le cash-flow ne constitue pas un bénéfice ni une perte, un certain nombre de frais n'étant pas compris dans ce résultat.*

Dans certains cas il faut cependant être prudent :

- ◆ *Parfois le cash-flow est utilisé pour dissimuler des pertes. Les entreprises préfèrent utiliser ce terme étant donné qu'il reflète généralement un meilleur résultat.*
- ◆ *Les entreprises connaissant un processus de production à prédominance de capital auront un plus grand cash-flow que les entreprises à prédominance de main-d'œuvre. La cause est l'importance des amortissements relatifs au parc machines.*
- ◆ *Un cash-flow négatif démontre un manque de financement des dépenses courantes. De ce fait, l'entreprise est tenue de financer des opérations à court terme par des fonds étrangers. Ceci est évidemment une des dernières phases dans l'agonie de l'entreprise.*

En résumé, on peut dire que le cash-flow constitue un reflet plus objectif du résultat obtenu par l'entreprise, puisque son calcul ne fait pas appel aux évaluations (*subjectives*) de durée de vie, de dépréciation, de frais variables envisagés etc. Le cash-flow

constitue la source de financement pour certains investissements ou remboursements d'emprunts.

La rentabilité du cash-flow est proprement dite analogue à la brutorentabilité des capitaux propres. Ce ratio démontre l'efficacité de l'entreprise de générer des revenus bruts (*cash*) par les capitaux propres.

La différence avec le ratio précédent revient aux amortissements, diminutions de valeurs et provisions (= *frais non-décaissés*).

- **La rentabilité du cash-flow (BNB 10)**

$$\text{Rentabilité du cash-flow} = \frac{\text{Cash-flow}}{\text{Capitaux propres}}$$

A nouveau le calcul de la rentabilité brute complète l'analyse de ce ratio dès que les amortissements, diminutions de valeurs et provisions (= *frais non-décaissés*) démontrent d'importantes fluctuations et influence donc la rentabilité nette.

L'usage du cash-flow à la place du bénéfice ou de la perte offre une image plus objective. De cette façon la possibilité de déguiser le résultat est limitée, par exemple par des amortissements accélérés ou ralentis. Ou autrement dit, la manipulation des frais non-décaissés.

4. Les ratios de la valeur ajoutée

- **La valeur ajoutée**

La valeur ajoutée indique la partie du processus de production, de matière première au produit fini, qui s'est réalisée au sein de l'entreprise. Au niveau international ceci est souvent l'argument pour imposer des droits d'entrée (*en cas de V.A. trop basse*).

La valeur ajoutée brute dans sa forme simplifiée:

Prix de vente de la production
- Prix d'achats des biens intermédiaires (<i>matières premières, services</i>)
Valeur ajoutée brute

On peut dire que cette valeur comprend un nombre de frais d'exploitation non négligeables. Les plus importants sont les frais de personnel, les frais de fonds étrangers (*intérêts*) et l'indemnité du capital (*dividendes*).

- **Valeur ajoutée par personne occupée (BNB 4)**

La valeur ajoutée brute par personne occupée est une norme classique pour la productivité et donc la compétitivité de l'entreprise.

Valeur ajoutée brute
effectif de personnel moyen en ETP

Notons qu'il faut toujours tenir compte du secteur, la sorte des produits et le degré d'intégration verticale. Autrement dit, les entreprises commerciales produisent relativement moins de valeur ajoutée que les entreprises industrielles ou les services. Aussi

la valeur ajoutée sera plus élevée dans les entreprises qui produisent plus eux-mêmes au détriment des entreprises qui achètent des biens intermédiaires.

- **La proportion des frais de personnel dans la valeur ajoutée (BNB 6)**

Frais de personnel
Valeur ajoutée brute

Tel que signalé plus haut, la valeur ajoutée brute est l'ensemble des frais ajoutés par l'entreprise au produit fini. Il va de soi que les frais de personnel en font partie. C'est cette partie qui reflète la dépendance de l'entreprise des frais en question.

Si l'entreprise procède à une réduction de son personnel de l'ordre de 10 % par exemple, et si la part des frais de personnel dans la valeur ajoutée est par exemple de l'ordre de 60 %, l'entreprise réalisera une économie sur ses frais de $10 \times 60 / 100 \times 100$; l'économie en question s'élèvera donc à 6 % du total des frais.

D'autre part, une augmentation salariale de l'ordre de 5 % engendra une augmentation des frais de 3 %.

La part de ces frais est importante en cas de prédiction de faillite et de licenciements collectifs. Chaque secteur a une clé de répartition optimale entre l'affectation du capital (*investissements*) et du travail. Ainsi, les secteurs à prédominance de main d'œuvre (*le textile p.e.*) auront une plus grosse part que les secteurs à prédominance de capital (*la chimie p.e.*). On admet que même dans les secteurs à prédominance de main d'œuvre on ne peut jamais dépasser les 85 %. En cas de pertes considérables il arrive en effet que cette part est supérieure à 100 %. Et les conséquences sont évidentes.

- **Le taux d'investissements (BNB 20)**

Il va de soi que les investissements en immobilisations corporelles sont importants pour la création de valeur ajoutée. Pour cela nous définissons le ratio ci-dessous :

$$\text{Taux d'investissements} = \frac{\text{Achats d'immobilisations corporelles}}{\text{Valeur ajoutée brute}}$$

Ce ratio nous procure une indication de la continuité de l'entreprise.

- **Taux de la valeur ajoutée (BNB 3)**

Valeur ajoutée brute
Chiffre d'affaires + autres bénéfices d'exploitation + variations des stocks + production immobilisée

Le dénominateur n'est rien d'autre que la valeur ajoutée brute moins les frais d'exploitation. Ou autrement dit :

Produits d'exploitation – frais d'exploitation
Produits d'exploitation

Ce ratio analyse à nouveau les prestations de l'entreprise, mais surtout concernant le résultat d'exploitation. Une hausse de la production correspond normalement à une diminution de la part des frais. Autrement dit, on peut mesurer les prestations opérationnelles, sans tenir compte des éléments financiers ou exceptionnels.

Une hausse de la valeur ajoutée brute engendre donc une hausse du ratio, sinon on a de l'inefficacité.

- **La valeur ajoutée en fonction des immobilisations corporelles brutes (BNB 5)**

Valeur ajoutée brute
Immobilisations corporelles brutes

- **Acquisitions d'immobilisations corporelles en fonction des immobilisations corporelles au terme de l'exercice précédent (BNB 21)**

Achats d'immobilisations corporelles
Immobilisations corporelles à la fin de l'exercice précédent

Ce ratio montre aussi le climat d'investissements de l'entreprise.

- **La part des frais non-décaissés, dans la valeur ajoutée (BNB 7)**

En fonction de l'importance des différents éléments du dénominateur on peut réduire ce ratio à la part des amortissements dans la valeur ajoutée.

Frais non-décaissés
Valeur ajoutée brute

Ce ratio démontre la part des investissements en proportion avec les coûts. Plus d'investissements, plus d'amortissements. Une entreprise plus agée verra cette part diminuer comparé aux autres frais, puisque telles entreprises utilisent souvent des installations amorties. Il est important d'analyser ce ratio en combinaison avec les annexes, concernant les immobilisations corporelles. Si les amortissements ont diminué à cause des désinvestissements des machines, alors il y a un problème concernant la capacité de production. Dans d'autres cas ce n'est pas nécessairement un problème.

- **La charge des dettes dans la valeur ajoutée (BNB 8)**

Charge des dettes
Valeur ajoutée brute

Une entreprise doit faire appel à du capital étranger pour le financement de quelques éléments actifs. Ce financement a naturellement un prix. Ce ratio ci-dessus est en relation directe avec la solvabilité. Il démontre la proportion de ces frais dans le total des frais. Quand cette proportion est systématiquement à la hausse, l'entreprise se trouve dans de sérieuses difficultés. Comme expliqué plus haut, ce financement avec du capital étranger augmentera à mesure que le cash-flow de l'entreprise deviendra insuffisant pour compenser les investissements nécessaires. Dans un stade ultérieur (*cash-flow négatif*), même les dépenses courantes devront être effectuées en capital étranger. Ce financement génère naturellement des frais. L'escompte à charge de l'entreprise fait aussi partie des frais financiers.

Comme illustration une image des 21 ratios pour l'ensemble des entreprises belges.

BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE
Centrale des Bilans

RATIOS FINANCIERS
Schémas complets

Exercice 2004 Regroupement : PU450 Ensemble des entreprises (Stat. comptes annuels: à l'exclusion des banques et assurances)
NACE-BEL : + 0* + 1* + 2* + 3* + 4* + 5* + 6* + 7* + 8* + 9* - 99*

P. 1

La valeur des ratios ci-dessous est égale ou supérieure à :	Q1	Q2	Q3	Nombre d'entreprises	Ratios calculés au départ des montants globalisés
Q1 dans 75% des entreprises Q2 dans 50% des entreprises Q3 dans 25% des entreprises					
= = = = RATIOS FINANCIERS = = = =					
1. Marge brute sur ventes (%)	1,7	6,5	16,1	16.494	7,8
2. Marge nette sur ventes (%)	0,1	3,3	10,2	16.449	4,4
3. Taux de valeur ajoutée (%)	12,0	27,7	52,3	16.573	21,3
4. Valeur ajoutée par personne occupée (en EUR)	48.518	68.500	105.383	13.020	86.391
5. Valeur ajoutée / Immobilisations corporelles brutes (%)	25,5	67,9	214,2	14.993	40,1
6. Frais de personnel / Valeur ajoutée (%)	49,0	69,3	86,1	13.279	59,6
7. Amort., réductions de valeur et provisions pour risques et charges / Valeur ajoutée (%)	4,3	10,7	22,9	14.407	16,5
8. Charge des dettes / Valeur ajoutée (%)	1,1	3,8	12,5	12.946	13,3
9. Rentabilité nette des capitaux propres après impôts (%)	0,6	8,1	23,5	15.472	6,4
10. Cash-flow / Capitaux propres (%)	5,0	20,0	46,3	15.597	9,8
11. Rentabilité brute de l'actif total avant impôts et charge des dettes (%)	2,5	8,1	16,8	17.326	6,7
12. Rentabilité nette de l'actif total avant impôts et charge des dettes (%)	0,7	4,4	11,2	17.287	5,0
13. Liquidité au sens large	0,90	1,23	2,06	17.927	1,22
14. Liquidité au sens strict	0,59	1,03	1,84	17.859	1,11
15.1 Rotation des stocks d'approvisionnements et de marchandises (à l'exclusion du secteur de la construction)	4,3	8,1	18,0	7.006	11,6
15.2 Rotation des stocks d'approvisionnements et de marchandises (pour le secteur de la construction uniquement)	11,1	34,9	108,1	585	12,9
16.1 Rotation des stocks d'en-cours de fabrication et de produits finis (à l'exclusion du secteur de la construction)	9,8	19,5	45,2	2.349	35,7
16.2 Rotation des stocks d'en-cours de fabrication et de produits finis (pour le secteur de la construction uniquement)	4,9	13,9	39,6	530	29,5
17. Nombre de jours de crédit clients	34	59	90	14.755	61
18. Nombre de jours de crédit fournisseurs	36	63	107	16.392	61
19. Capitaux propres / Ens. des moyens d'action (%)	12,2	30,9	60,3	18.094	49,4
20. Acquisitions d'immobilisations corporelles / Valeur ajoutée (%)	2,1	6,5	18,5	12.353	22,7
21. Acquisitions d'immobilisations corporelles / Immobilisations corporelles au terme de l'exercice précédent (%)	7,5	21,9	54,2	12.166	20,7

A côté des ratios utilisés par la BNB, ils existent encore de nombreuses autres proportions importantes. Ce cours n'a pas l'intention de les traiter tous. Mais peut-être un ratio complémentaire nous semble opportun à mentionner.

Il appartient aux ratios concernant la solvabilité. Comme nous savons entre temps, ces ratios traitent le risque financier. Le risque financier est plus grave que le risque que le résultat net ne suffise pas pour prendre les frais financiers des fonds étrangers en compte. Le risque financier englobe aussi le risque qu'une entreprise ne soit plus capable de rembourser les dettes contractées. Un ratio qui analyse ce phénomène est la couverture des fonds étrangers à long terme par le cash-flow.

- **La couverture des fonds étrangers à long terme par le cash-flow**

Fonds étrangers à long terme
Cash-flow

Supposons qu'une entreprise finance ses actifs immobilisés entièrement par des dettes à long terme. Ces dettes doivent évidemment être amorties dans l'intervalle d'une période déterminée. La ressource de ces amortissements se trouve dans le cash-flow. Le résultat de la fraction ci-dessus représente le nombre d'années nécessaires à l'entreprise pour rembourser les dettes d'investissement contractées.

Si le chiffre ainsi obtenu est inférieur ou égal à 2, cela implique que l'entreprise est en mesure d'amortir ses dettes en moins de 2 ans. En termes boursiers, c'est une entreprise à "cotation A". Ce chiffre ne peut cependant être supérieur à la durée des dettes à long terme.

Les situations suivantes peuvent se produire :

- ◆ *L'échéance obtenue est inférieure à l'échéance de remboursement des dettes à long terme :*

L'entreprise est en mesure de rencontrer ses obligations à long terme et obtient même un solde permettant de financer des investissements sans devoir contracter d'emprunts.

- ◆ *L'échéance obtenue est égale à l'échéance de remboursement des dettes à long terme :*

L'entreprise est toujours en mesure de rencontrer toutes ses obligations à long terme mais devra faire appel à des emprunts pour ses investissements de remplacement à moins que la durée de l'investissement soit supérieure à l'échéance.

- ◆ *L'échéance obtenue est supérieure à l'échéance de remboursement des dettes à long terme :*

Dans la supposition que la durée de l'investissement soit à peu près égale à l'échéance, on peut supposer qu'à moyen terme, l'entreprise devra, le cas échéant, réduire ses investissements. Dans ce cas, il faudra d'abord emprunter pour financer les remboursements. Seulement si un cash-flow identique peut être obtenu, tout en continuant à utiliser des installations déjà amorties, il reste toujours un peu d'espoir pour cette entreprise. A défaut d'adaptations structurelles, ce genre d'entreprises rencontrera de sérieuses difficultés.

Une remarque importante doit être faite concernant les dettes aux établissements de crédit et autres dettes qui sont en principe à court terme tout en ayant le caractère de dette à long terme. Les entreprises en difficultés ne pourront guère obtenir des prêts à long terme. Dans ce cas, on fait le tour d'horizon des limites du crédit de caisse courant. Ce crédit de caisse devient lui-même un multiple... du cash-flow!

Il va de soi que l'entreprise ne sera plus capable d'apurer ce crédit de caisse à court terme. De ce fait, cette dette a perdu son caractère de dette à court terme. On peut éventuellement envisager d'inscrire (*partiellement*) ces dettes sous la rubrique des dettes à long terme.

Une autre remarque importante concerne les dettes non-réclamées provenant de prêts subordonnés et d'autres prêts contractés auprès d'entreprises appartenant au groupe dont on fait partie et dont les dates d'échéance ne sont pas connues. Il s'agit souvent de dettes qui ont le caractère de capital social, ce qui implique parfois l'obligation de payer un intérêt fixe. Lors de l'appréciation du ratio susmentionné il est préférable d'exclure ces dettes au total des dettes.

5. ENTREPRISE EN DIFFICULTÉ

Définition légale d'entreprise en difficulté

5.1. Législation relative aux sociétés commerciales

La législation stipule qu'en cas de perte réduisant l'actif net à un montant inférieur à la moitié du capital social, l'assemblée générale doit être réunie dans un délai n'excédant pas deux mois à dater du moment où la perte a été constatée ou aurait dû l'être en vertu des obligations légales ou statutaires. A l'occasion de l'assemblée générale, les actionnaires peuvent procéder à la liquidation ou à l'assainissement de la société.

(C. Soc., art. 633, 1^{er} tiret, SA et Comm. VA; art. 332, 1^{er} tiret, SARL; art. 431, 1^{er} tiret, ACRL)

Lorsque l'actif net est réduit à un montant inférieur à $\frac{1}{4}$ du capital social, la même procédure est suivie.

Dans ce cas la liquidation a lieu quand elle est approuvée par $\frac{1}{4}$ des votes de l'assemblée réunie.

(C. Soc., art. 633, 4^{ème} tiret, SA en Comm. VA; art. 332, 3^{ème} tiret, SARL; art. 431, 3^{ème} tiret, ACRL)

Lorsque l'actif net est réduit à un montant inférieur au minimum légal, tout intéressé peut demander la dissolution de la société. Les montants minimums sont fixés à :

- 61.500,00 EUR pour une SA;
- 6.200,00 EUR pour une SARL et ACRL.

Dans le cas échéant le tribunal peut accorder une période de régularisation.

(C. Soc., art. 634, SA en Comm. VA; art. 333, SARL; art. 432, ACRL)

L'actif net se calcule de 2 façons. On peut diminuer le total de l'actif ou le total du bilan de toutes les dettes, provisions et pertes.

L'actif net peut également être défini comme les fonds propres diminués des pertes.

Analysons le poste des plus-values de réévaluation. Conformément la loi les plus-values de réévaluation ne peuvent être converties en capital. Néanmoins, ces plus-values on trait à une part de l'actif. Lors de la liquidation de l'actif de ces plus-values, évaluées correctement, l'entreprise en profite. En vertu de la définition légale et du calcul partant des fonds propres, ces plus-values de réévaluation appartiennent à l'actif net.

5.2. Conditions comptables d'une entreprise en difficultés

Une entreprise en difficultés peut obtenir des dérogations concernant certaines obligations sociales et peut éventuellement faire appel au fonds d'intervention en cas de fermeture d'entreprise. Pour être reconnue comme entreprise en restructuration l'entreprise doit satisfaire aux conditions stipulées ci-après :

- 1° *Les comptes annuels des deux exercices précédant le dépôt du plan de restructuration doivent refléter une perte courante avant impôts et le dernier exercice doit refléter une perte qui est supérieure aux amortissements et aux réductions de valeur.*

Il est dès lors clairement établi qu'il doit s'agir d'une perte courante. La perte se compose comme suit:

- + Produits d'exploitation
- Pertes d'exploitation

Résultat d'exploitation

- + Produits financiers
- Dépenses financières

Résultat courant

Les frais et produits exceptionnels ne peuvent donc être repris dans ce calcul. Ce qui est en quelque sorte normal. En effet, les produits ou les frais exceptionnels ne peuvent guère être considérés comme un élément structurel du résultat. Lors de la vente d'un immeuble il peut être réalisé une plus-value n'ayant aucun trait à l'activité de l'entreprise mais subissant uniquement les fluctuations du marché immobilier. D'autre part, les provisions pour des restructurations peuvent être inscrites.

2° *Pour le dernier exercice, la perte doit excéder le montant des amortissements et des réductions de valeur.*

Cela revient en fait à un cash-flow négatif sans imputation du résultat exceptionnel.

Calcul:

- + Bénéfice de l'exercice
- Produits exceptionnels
- + Frais exceptionnels

Résultat courant

- + Amortissements (*sauf amortissements exceptionnels*)
- + Réductions de valeur (*sauf réductions de valeurs exceptionnelles*)

Cash-flow courant

3° *La troisième condition comptable est la condition relative à la mise en vigueur de la législation relative aux sociétés commerciales ayant fait l'objet du point précédent. (C. Soc., art. 633, 1^{er} tiret, SA en Comm. VA; art. 332, 1^{er} tiret, SARL; art. 431, 1^{er} tiret, CARL).*

Pour les entreprises en difficultés les critères repris ci-dessous ont été quelque peu nuancés:

- 1° *On établit que l'entreprise doit avoir accumulé, au cours des trois dernières années, une perte telle, que les fonds propres ont diminué d'au moins 30 %.*

La condition est dès lors la suivante:

- + Capital
- + Primes d'émission
- + Plus-values de réévaluation
- + Réserves
- + Bénéfice reporté – perte au cours de la période précédant 3 ans
- Perte reportée au cours de la période depuis 3 ans

= 60 % des fonds propres à la fin de l'exercice – 3

On ne s'exprime donc plus en terme de capital et de bénéfice courant. D'abord il y a lieu de conclure que les fonds propres de l'entreprise sont considérés comme étant une composition du capital apporté et de réinvestissements qui ont eu lieu au cours des années. En second lieu les résultats exceptionnels ont été associés injustement (*d'après nous*) à ce compte.

2° *L'entreprise a un cash-flow opérationnel négatif au cours du dernier exercice et a connu une perte au cours des deux années précédentes.*

A nouveau, les résultats exceptionnels sont repris à ce compte.

5.3. La définition législative d'une entreprise en difficultés

Juridiquement ils existent deux types d'entreprises en difficultés: les entreprises en état de faillite et les entreprises en concordat judiciaire. La nouvelle Loi sur les faillites et la Loi concernant le concordat judiciaire datent du 10 juillet 1997.

Tout commerçant qui a cessé ses paiements de manière persistante et dont le crédit se trouve ébranlé est en état de **faillite**. Le verdict de la faillite est prononcé par le tribunal de commerce. Le tribunal nomme un curateur sous la surveillance d'un juge-commissaire. Celui-ci contrôle et acquitte les biens du faillant et paie (*tant que possible*) les créditeurs.

Un **concordat judiciaire** est accordé à un débiteur qui n'est pas dans la possibilité d'acquitter ses dettes périodiquement ou si la continuité de l'entreprise est menacée suite à des difficultés qui peuvent aboutir à la cessation de paiements.

S'il n'est pas question de mauvaise foi et si le tribunal juge que la continuité de l'entreprise peut être maintenue, elle lui accorde un sursis temporaire de paiement pour une période d'observation et désigne un commissaire. Pendant cette période d'observation le débiteur stipule un plan de restructuration ou de paiements. Après l'approuvement des créditeurs et l'accord du tribunal, le débiteur réalise le plan avec sursis définitif de paiement, sous le contrôle du commissaire.

Conditions:

Faillite

- ◆ *Commerçant (personne naturelle ou personne juridique)*
- ◆ *Qui a cessé ses paiements de manière persistante et,*
- ◆ *Dont le crédit se trouve ébranlé.*

Concordat judiciaire

- ◆ *Commerçant*
- ◆ *Qui ne peut temporairement acquitter ses dettes, ou*

- ◆ *Si la continuité de son entreprise est menacée par des difficultés pouvant conduire, à plus ou moins bref délai, à une cessation de paiement et*
- ◆ *Si la situation financière de l'entreprise peut être assainie et si son redressement économique semble possible. (Les prévisions de rentabilité doivent démontrer la capacité de redressement financier de l'entreprise) et*
- ◆ *Si le tribunal juge que la continuité peut être maintenue et*
- ◆ *S'il n'est pas question de mauvaise foi (sauf si le responsable est renvoyé de l'administration).*

5.4. La définition économique de l'entreprise en difficultés

Une entreprise en difficultés ne parvient par définition pas à réaliser ses buts (*économiques et sociaux*) de manière continue. Une rentabilité minimale et une liquidité satisfaisante sont des conditions financières essentielles pour la survie de l'entreprise.

Si nous combinons ces deux critères et repartissons les entreprises en entreprises réussies et entreprises faillies, sur base de liquidité et rentabilité, nous aboutissons à 4 catégories.

Liquidité	Rentabilité	
	+	-
+	1 saine	3 gravement malade
-	2 temporairement malade	4 agonisante

Dans la plupart des cas, un manque de liquidités est une situation temporaire bien qu'elle puisse entraîner des conséquences fastidieuses. Lorsque l'entreprise réussit à vendre une immobilisation, la situation se rétablit après un certain temps.

En cas de rentabilité trop basse ou négative, nous avons à faire à une maladie structurelle. La rentabilité réduite est la conséquence de l'absence de la demande ou de l'enrichissement des matières premières ou d'autres facteurs de production indispensables. Il n'est guère possible d'y faire face par la vente d'un actif quelconque. Une restructuration s'impose.

Au cas où les deux sont trop faibles on a à faire à un double problème. En premier lieu on n'est plus en mesure de payer à bref délai les créanciers; en second lieu on ne dispose plus de revenus courants pour remédier à cette situation. La vente d'actifs engendrera des rétrécissements de l'entreprise qui ne sera guère favorable à la rentabilité. Dans la plupart des cas, c'est la première phase de la faillite.

Les notions de liquidité et de rentabilité ne sont pas les seuls facteurs dans le processus de faillite. Elles font fonction de feux rouges parce que, dans la plupart des cas, ils s'allument à bref délai (moins de 2 ans) avant la faillite.

La solvabilité n'a pas d'impact direct sur la faillite mais dans la plupart des cas elle joue un rôle bien avant la faillite. La solvabilité détermine si l'entreprise est encore

solvable afin de pouvoir contracter de nouveaux emprunts. A long terme une entreprise ne pouvant plus moderniser est vouée à l'échec. Pour ces modernisations elle est tenue de faire appel à des emprunts à long terme. Nous constatons parfois qu'une entreprise qui n'est plus solvable procède au financement de projets à long terme au moyen d'emprunts contractés à bref délai.

Le cas échéant, nous avons affaire à un équilibre financier précaire :

ACTIFS IMMOBILISES	EMPRUNTS A LONG TERME ET FONDS PROPRES
-------------------------------	---

6. LE RÉVISEUR D'ENTREPRISES

La fonction de réviseur d'entreprises - ou plus spécifiquement celle d'auditeur - existe dans tous les pays où il est libre d'entreprendre. Le réviseur d'entreprises est un expert indépendant et impartial qui contrôle le compte annuel. Il est nommé ou congédié par l'Assemblée générale des actionnaires, mais avec la participation du conseil d'entreprise.

De cette manière il peut uniquement être nommé ou congédié par une double majorité au sein du conseil d'entreprise. Il est nommé pour une période de trois ans et peut être renommer.

Le réviseur doit effectuer des mandats qu'ils lui sont désignées par la Loi. Sa tâche la plus importante est l'audit, ou autrement dit le contrôle des comptes annuels. Il bénéficie de la confiance des différentes parties intéressées par l'information comptable, vérifie si les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'exercice de l'entreprise. Il contrôle en fait la fiabilité et la complétude des informations économiques et financières, plus spécifiquement le compte annuel, la comptabilité et autres pièces vérifiables.

Un audit résulte dans un texte détaillé : le rapport de contrôle. Dans ce rapport l'auditeur se prononce sur la qualité de l'information financière procurée par l'entreprise. Après ce contrôle le compte annuel reçoit oui ou non la certification nécessaire.

Le réviseur d'entreprises ne se limite pour autant pas à celui de gardien de la qualité de l'information contenue dans les comptes annuels. Le législateur lui a confié bien d'autres missions à l'occasion de chaque événement important jalonnant la vie de l'entreprise. A titre d'exemple, dans des situations de conflits d'intérêts ou d'intérêts divergents, le réviseur d'entreprises joue le rôle d'arbitre indépendant.

Au sein du conseil d'entreprise il a un rôle didactique. Il commente le compte annuel et le rapport annuel suivant les articles 143 et 144 du Code des entreprises.

Aussi, il explique et analyse la structure et l'évolution de l'état financier de l'entreprise. Pour effectuer ce rôle, il est autorisé à assister aux réunions et le conseil d'entreprises peut lui poser des questions. S'il se lève un besoin d'une opinion indépendante à propos d'un dossier économique ou financier, l'entreprise fera appel à un réviseur d'entreprises.

La fonction de conseil du réviseur d'entreprises

Dans le respect des principes d'indépendance, le réviseur d'entreprises peut pratiquer le conseil et l'encadrement dans la recherche de solutions pour des problèmes spécifiques que peut avoir à affronter une entreprise dans le domaine de l'organisation administrative et comptable, de l'évaluation, etc. Puisque, dans la fonction de contrôle, le droit fiscal est également concerné, il peut être important pour l'entreprise de demander l'avis du réviseur d'entreprises en cette matière.

Rien n'empêche que le réviseur d'entreprises, au cours de ses travaux, assiste l'entreprise par ses conseils et ses interventions. De la sorte, faire appel à un réviseur d'entreprises représente pour l'entreprise un "*plus*" important, une valeur ajoutée.

Dans son domaine de spécialisation, le réviseur d'entreprises analysera le système administratif et de gestion de l'entreprise à propos duquel il pourrait donner certains avis utiles. Il conseillera également l'établissement d'un système comptable et budgétaire approprié à l'entreprise. Les cabinets de révision disposent souvent d'une large expérience en ce qui concerne l'audit environnemental, le développement du système comptable informatisé, des procédures de contrôle interne et de protection qui doivent accompagner la mise en oeuvre de telles organisations administratives, les assurances services tel que par exemple le commerce électronique.

7. PROBLÈMES CONCERNANT L'ANALYSE FINANCIÈRE

7.1. La partialité de l'approche financière

L'analyse financière, par des données publiées, par des calculs et des comparaisons, nous sert à obtenir une image de la santé des entreprises. Toutefois nous devons comprendre qu'une entreprise est autre chose qu'une succession de chiffres.

Dans une entreprise il existe un échange d'informations entre celle-ci et les analystes financiers. Les analystes tentent de quantifier tout ce qui se passe dans l'entreprise et ceux-ci se basent sur ces données parce qu'elles sont quasiment la seule source objective de calculs.

Définition de l'entreprise :

L'entreprise n'est pas seulement un patrimoine générateur de profits ou de pertes.

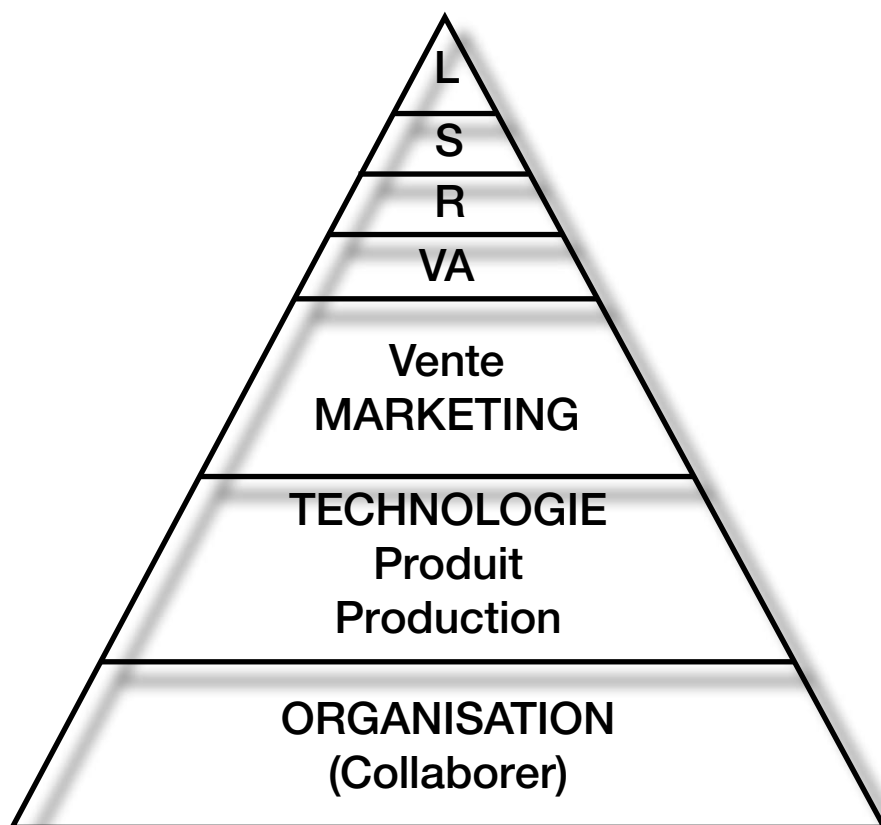
(L'entreprise) est essentiellement un agencement dynamique et durable d'hommes, de moyens techniques et de capitaux, organisé en vue de l'exercice d'une activité économique débouchant sur la réalisation d'un produit brute (= *valeur ajoutée*), permettant d'attribuer des revenus bruts ou nets à tous ceux qui ont concouru à sa réalisation.

Ce produit est une composante (...) du produit national brut (...).

*Rapport au Roi
AR du 8 octobre 1976
relatif aux comptes annuels des entreprises*

Schématiquement nous arrivons à la présentation suivante qui est en même temps un instrument pour un diagnostic complet de l'entreprise.

DIAGNOSTIC D'ENTREPRISE

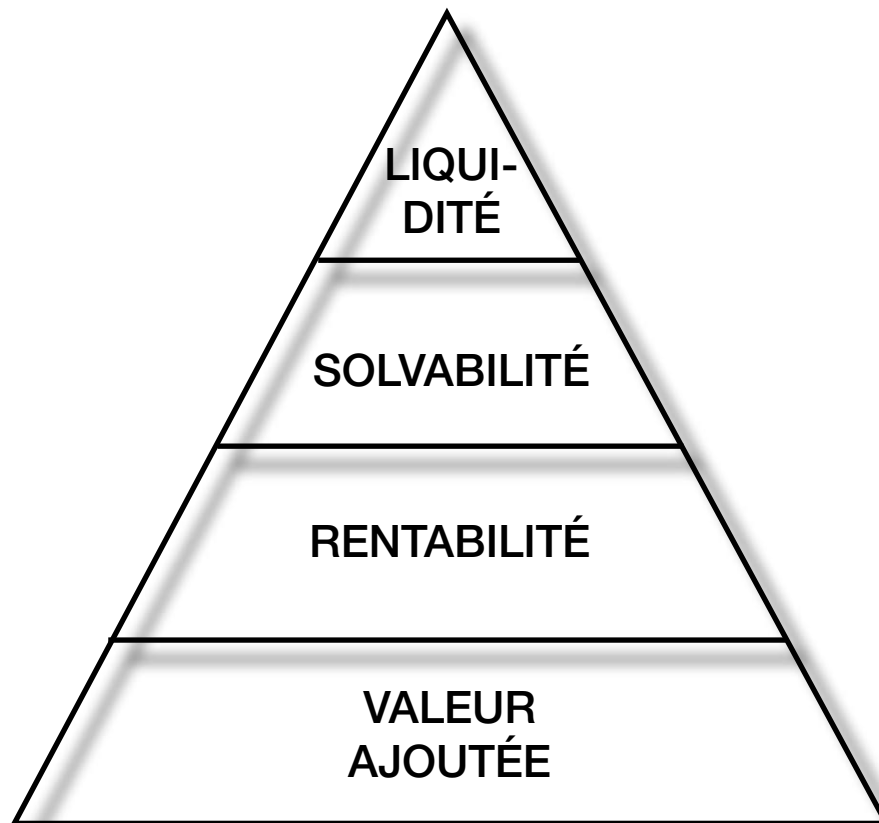


L'organisation d'une entreprise est en fait l'idée qu'elle doit former un ensemble. La manière dont les hommes coopèrent les uns envers les autres est d'une importance cruciale pour la continuité des valeurs les plus élevées. Aujourd'hui nous voyons grandir des idées de valeur telles que le soin pour la "qualité intégrale" et la "participation des travailleurs". Les entreprises partent du principe que ces formes de coopération sont à la base de l'organisation de la valeur ajoutée de l'entreprise.

Le progrès technologique est une deuxième base pour que l'entreprise continue à se développer et à rester saine. A plus longue échéance ce progrès technologique sera, aussi bien que pour ce qui est du produit-même que pour les méthodes de production, d'une influence prépondérante sur le produit fini de l'entreprise.

Même si le produit fini quitte l'entreprise à un prix compétitif il y a la nécessité de faire des efforts commerciaux afin de le lancer.

PYRAMIDE DES RATIOS FINANCIERS



Les indicateurs financiers de chaque entreprise sont basés sur les 3 éléments précités. Dans le cas où ces indicateurs prendraient des valeurs critiques nous pouvons dire, qu'en fonction de la théorie de prédiction de faillite, ce sera souvent le résultat d'un mauvais marketing, d'une technologie vieillotte ou d'une mauvaise organisation. Il est clair que les facteurs cachés sont très difficiles à chiffrer. Une entreprise qui ne sait pas attirer le marché vers elle parce que son produit ne satisfait plus la clientèle verra diminuer sa valeur ajoutée après un certain laps de temps. Les gains se transformeront en pertes et l'entreprise affichera une solvabilité dégradée. Finalement les banques n'auront plus envie de prêter de l'argent à cette entreprise. Ainsi les liquidités se transformeront en pertes critiques et la faillite sera inévitable.

Comme nous le constatons l'analyse financière est basée sur la partie émergente de l'iceberg! Il est impossible, en partant de chiffres, de comprendre l'organisation de l'entreprise sous toutes ses facettes. D'autre part il est quasiment impossible, vu l'organisation de l'entreprise, d'obtenir des données quantifiables objectives.

7.2. La limitation des données statistique

Pour interpréter des ratios financiers on réfère souvent à des moyennes. D'autre part on peut également les incorporer dans un modèle d'analyse afin de se faire une idée sur la possibilité de survie de l'entreprise.

Il est souvent très difficile de travailler de cette façon parce que l'on se heurte sans arrêt à des situations comme: d'un côté... mais de l'autre côté...

Ceci est un reproche que l'on entend souvent et qui vaut pour toute science économique. Toutefois, l'économie est une science d'hommes et les hommes ne sont pas toujours fiables. Ceci vaut également pour le comportement des gens en général. Néanmoins une entreprise qui, statistiquement est vouée à la mort, peut parfois se sortir des difficultés par un nouveau gestionnaire innovateur. Pour des raisons de comportement individuel il est souhaitable que chaque économiste se prononce de façon nuancée et avec un certain degré de probabilité statistique.

7.3. L'information incomplète

Pour pouvoir s'exprimer sur l'avenir d'une entreprise il est nécessaire de posséder les données nécessaires. Indépendamment du fait que, souvent, nous ne possédons pas ou difficilement des données quantifiables, d'autres éléments quantitatifs peuvent manquer également.

Il y a par exemple des entreprises, au bord de la faillite, qui ne se donnent plus la peine de produire leurs bilans. Autre exemple : s'il y a des dettes envers l'ONSS, celles-ci ne sont pas reprises dans les bilans. Les entreprises n'aiment pas officialiser ce genre de problèmes tant au niveau de leur groupe de sociétés que lors de leurs obligations légales de présentation de leur bilan.

En deuxième lieu certaines informations sont présentées volontairement tronquées. Ce genre de comportement sert principalement des raisons fiscales soit afin de se défaire de certains créanciers pointilleux. Par la facilité d'évaluation de certains actifs, l'entreprise est en mesure de surévaluer ou de sous-évaluer son patrimoine selon ses besoins.

Les créances, les revalorisations, l'actif des coûts et des participations sont tous soumis à une évaluation subjective. Si l'entreprise fait trop de bénéfices, celle-ci va éluder le fisc en sous-évaluant les actifs alors qu'elle fera l'inverse si elle se trouve en difficultés.

Pour tromper les créanciers l'entreprise a tendance à se surévaluer. La loi belge sur la comptabilité est ainsi faite qu'elle supporte un certain degré de liberté.

Il peut arriver de temps à autre, qu'effectivement, il y ait une erreur dans le bilan annuel déposé. Ceci est plutôt rare puisque la Banque Nationale et surtout la Centrale générale des Bilans effectue de nombreux contrôles. L'information peut également parfois être incomplète ou simplement mal utilisée dans l'idée que l'on s'en fait. Lorsque les statistiques sectorielles sont effectués par la banque nationale, il arrive que tous les bilans des entreprises ne soient pas encore disponibles. Etrange coïncidence, les entreprises en difficultés font connaître leurs bilans tardivement ou ne les fournissent simplement pas. N'est-ce pas une manière d'embellir les statistiques des valeurs globales sectorielles ?



CONCLUSION

Dans ce cours nous avons fait un voyage à partir des principes élémentaires et simples de la comptabilité pour aller ensuite, via les analyses horizontales et verticales vers l'analyse des ratios. Pour terminer nous avons attiré l'attention sur quelques faiblesses de l'analyse financière.

Ce petit livret est un bouquin de travail. Le but est que les mandataires de la CGSLB l'utilise comme outil pour l'interprétation des comptes annuels. Puisque cet exercice ne se fait qu'une fois par an, il est utile d'avoir un résumé des méthodes appliquées. Presque un dictionnaire des comptes annuels.

Un chiffre en soi est une donnée très monotone. Lorsque l'on connaît la signification de ce chiffre, il devient intéressant.

Si l'on découvre la relation entre les chiffres et les événements nous pouvons entamer un voyage de découvertes de plus en plus enrichissantes. Que ce livret soit votre manuel.

ANNEXES

Les annexes visualisent le bilan et le compte de résultats.
Nous ajoutons aussi quelques tableaux qui peuvent servir comme exercice pour reproduire les informations plus conformément aux désirs des utilisateurs.

N°	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. BILAN APRES REPARTITION			
ACTIF			
ACTIFS IMMOBILISES			
	20/28		
I. Frais d'établissement (annexe I)	20	_____	_____
II. Immobilisations incorporelles (ann. II)	21	_____	_____
III. Immobilisations corporelles (ann. III)	22/27	_____	_____
A. Terrains et constructions	22
B. Installations, machines et outillage	23
C. Mobilier et matériel roulant	24
D. Location-financement et droits similaires	25
E. Autres immobilisations corporelles	26
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	27
IV. Immobilisations financières (ann. IV et V)	28	_____	_____
A. Entreprises liées	280/1
1. Participations	280
2. Créances	281
B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	282/3
1. Participations	282
2. Créances	283
C. Autres immobilisations financières	284/8
1. Actions et parts	284
2. Créances et cautionnements en numéraire	285/8
ACTIFS CIRCULANTS			
	29/58		
V. Créances à plus d'un an	29	_____	_____
A. Créances commerciales	290
B. Autres créances	291
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution	3	_____	_____
A. Stocks	30/36
1. Approvisionnements	30/31
2. En-cours de fabrication	32
3. Produits finis	33
4. Marchandises	34
5. Immeubles destinés à la vente	35
6. Acomptes versés	36
B. Commandes en cours d'exécution	37
VII. Créances à un an au plus	40/41	_____	_____
A. Créances commerciales	40
B. Autres créances	41
VIII. Placements de trésorerie (ann. V et VI)	50/53	_____	_____
A. Actions propres	50
B. Autres placements	51/53
IX. Valeurs disponibles	54/58	_____	_____
X. Comptes de régularisation (ann. VII)	490/1	_____	_____
TOTAL DE L'ACTIF	20/58		

2008C.doc

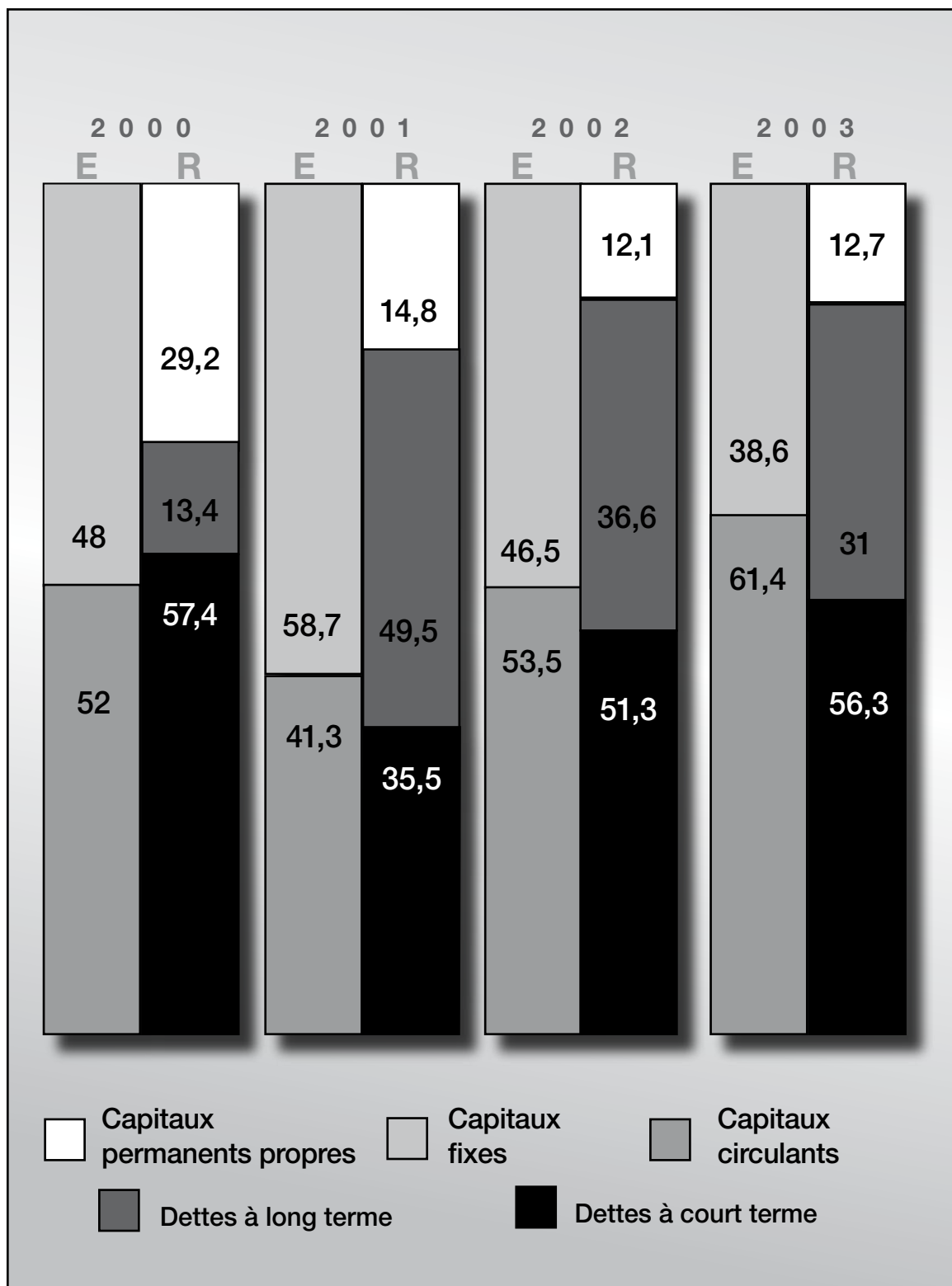
N°	C 3.		
PASSIF	Codes	Exercice	Exercice précédent
CAPITAUX PROPRES	10/15	<input type="text"/>	<input type="text"/>
I. Capital (ann. VIII)	10	_____	_____
A. Capital souscrit	100	_____	_____
B. Capital non appelé	101	(.....)	(.....)
II. Primes d'émission	11	_____	_____
III. Plus-values de réévaluation	12	_____	_____
IV. Réserves	13	_____	_____
A. Réserve légale	130	_____	_____
B. Réserves indisponibles	131	_____	_____
1. Pour actions propres	1310	_____	_____
2. Autres	1311	_____	_____
C. Réserves immunisées	132	_____	_____
D. Réserves disponibles	133	_____	_____
V. Bénéfice reporté	140	_____	_____
Perte reportée	141	(.....)	(.....)
VI. Subsides en capital	15	_____	_____
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	16	<input type="text"/>	<input type="text"/>
VII. A. Provisions pour risques et charges	160/5	_____	_____
1. Pensions et obligations similaires	160	_____	_____
2. Charges fiscales	161	_____	_____
3. Grosses réparations et gros entretien	162	_____	_____
4. Autres risques et charges (ann. IX)	163/5	_____	_____
B. Impôts différés	168	_____	_____
DETTES	17/49	<input type="text"/>	<input type="text"/>
VIII. Dettes à plus d'un an (ann. X)	17	_____	_____
A. Dettes financières	170/4	_____	_____
1. Emprunts subordonnés	170	_____	_____
2. Emprunts obligataires non subordonnés	171	_____	_____
3. Dettes de location-financement et assimilées	172	_____	_____
4. Etablissements de crédit	173	_____	_____
5. Autres emprunts	174	_____	_____
B. Dettes commerciales	175	_____	_____
1. Fournisseurs	1750	_____	_____
2. Effets à payer	1751	_____	_____
C. Acomptes reçus sur commandes	176	_____	_____
D. Autres dettes	178/9	_____	_____
IX. Dettes à un an au plus (ann. X)	42/48	_____	_____
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	_____	_____
B. Dettes financières	43	_____	_____
1. Etablissements de crédit	430/8	_____	_____
2. Autres emprunts	439	_____	_____
C. Dettes commerciales	44	_____	_____
1. Fournisseurs	440/4	_____	_____
2. Effets à payer	441	_____	_____
D. Acomptes reçus sur commandes	46	_____	_____
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	_____	_____
1. Impôts	450/3	_____	_____
2. Rémunérations et charges sociales	454/9	_____	_____
F. Autres dettes	47/48	_____	_____
X. Comptes de régularisation (ann. XI)	492/3	_____	_____
TOTAL DU PASSIF	10/49	_____	_____

N°			C 4.	
		Codes	Exercice	Exercice précédent
2. COMPTE DE RESULTATS <i>(sous la forme de liste)</i>				
I. Ventes et prestations	70/74	_____	_____	
A. Chiffre d'affaires (annexe XII, A)	70	
B. Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution (augmentation +, réduction -)	71	
C. Production immobilisée	72	
D. Autres produits d'exploitation (ann. XII, B)	74	
II. Coût des ventes et des prestations (-)	60/64	(_____)	(_____)	
A. Approvisionnements et marchandises	60	
1. Achats	600/8	
2. Variation des stocks (augmentation -, réduction +)	609	
B. Services et biens divers	61	
C. Rémunérations, charges sociales et pensions (ann. XII, C2)	62	
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations +, reprises -) (ann. XII, D)	631/4	
F. Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations et reprises -) (ann. XII, C3 et E)	635/7	
G. Autres charges d'exploitation (ann. XII, F)	640/8	
H. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	849	(.....)	(.....)	
III. Bénéfice d'exploitation(+)	70/64			
Perte d'exploitation (-)	64/70	()	()	
IV. Produits financiers	75	_____	_____	
A. Produits des immobilisations financières	750	
B. Produits des actifs circulants	751	
C. Autres produits financiers (ann. XIII, A)	752/9	
V. Charges financières (-)	65	(_____)	(_____)	
A. Charges des dettes (ann. XIII, B et C)	650	
B. Réductions de valeur sur actifs circulants autres que ceux visés sub. II. E. (dotations +, reprises -) (ann. XIII, D)	651	
C. Autres charges financières (ann. XIII, E)	652/9	
VI. Bénéfice courant avant impôts(+)	70/65			
Perte courante avant impôts (-)	65/70	()	()	

2005C.doc

N°	C 5.		
	Codes	Exercice	Exercice précédent
2. COMPTE DE RESULTATS (suite) <i>(sous la forme de liste)</i>			
VI. Bénéfice courant avant impôts	(70/65)	[]	[]
Perte courante avant impôts	(65/70)	([])	([])
VII. Produits exceptionnels	76	_____	_____
A. Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760
B. Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761
C. Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels	762
D. Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés	763
E. Autres produits exceptionnels (ann. XIV, A)	764/9
VIII. Charges exceptionnelles	66	(_____)	(_____)
A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660
B. Réductions de valeur sur immobilisations financières	661
C. Provisions pour risques et charges exceptionnels (dotations +, utilisations -)	662
D. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés	663
E. Autres charges exceptionnelles (ann. XIV, B)	664/8
F. Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration	669	(.....)	(.....)
IX. Bénéfice de l'exercice avant impôts	70/66	[]	[]
Perte de l'exercice avant impôts	66/70	([])	([])
IXbis. A. Prélèvements sur les impôts différés	780	_____	_____
B. Transfert aux impôts différés	680	(_____)	(_____)
X. Impôts sur le résultat	67/77	_____	_____
A. Impôts (ann. XV)	670/3	(.....)	(.....)
B. Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales	77
XI. Bénéfice de l'exercice	70/67	[]	[]
Perte de l'exercice	67/70	([])	([])
XII. Prélèvements sur les réserves immunisées	789	_____	_____
Transfert aux réserves immunisées	689	(_____)	(_____)
XIII. Bénéfice de l'exercice à affecter	(70/68)	[]	[]
Perte de l'exercice à affecter	(68/70)	([])	([])

N°	C 6.		
	Codes	Exercice	Exercice précédent
AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS			
A. Bénéfice à affecter	70/69
Perte à affecter	69/70	(.....)	(.....)
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	70/68
Perte de l'exercice à affecter	68/70	(.....)	(.....)
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	790
Perte reportée de l'exercice précédent	690	(.....)	(.....)
B. Prélèvements sur les capitaux propres	791/2
1. sur le capital et les primes d'émission	791
2. sur les réserves	792
C. Affectations aux capitaux propres	691/2	(.....)	(.....)
1. au capital et aux primes d'émission	691
2. à la réserve légale	6920
3. aux autres réserves	6921
D. Résultat à reporter			
1. Bénéfice à reporter	693	(.....)	(.....)
2. Perte à reporter	793
E. Intervention d'associés dans la perte	794
F. Bénéfice à distribuer	694/6	(.....)	(.....)
1. Rémunération du capital	694
2. Administrateurs ou gérants	695
3. Autres allocataires	696



COMPTE DE RESULTAT EN POURCENTAGE					
	Exercice - 4 ans	Exercice - 3 ans	Exercice - 2 ans	Exercice - 1 an	Exercice
Chiffre d'affaires					
Production immobilisation					
Autres produits d'exploitation
Ventes et prestations	100	100	100	100	100
Achats pour stocks					
Services et biens divers					
Frais de personnel					
Amortissements					
Réductions de valeur					
Provisions risques et charges					
Autres frais d'exploitation					
Frais restructuration activés
Résultat d'exploitation					
Produits financiers					
Frais financiers
Résultat financier					
Produits exceptionnels					
Frais exceptionnels					
Résultat exceptionnel					
Impôts
Résultat de l'exercice					

COMMENTAIRE

Dans ce tableau on peut facilement suivre la gestion de l'entreprise. Chaque année on constate combien de frais il y a pour vendre 100. Ce tableau montre quels frais sont trop élevés et quelle politique l'entreprise suit en matière de stock, de personnel, d'évaluation.

STRUCTURE FINANCIÈRE EN VALUE ABSOLUES				
	Exercice - 3 ans	Exercice - 2 ans	Exercice - 1 an	Exercice
Disponible
Débiteurs court terme	+	+	+	+
A. Total
B. Exigible court terme	-	-	-	-
C. Quick ratio
D. Stocks	+	+	+	+
E. Fonds roulement général (<i>current ratio</i>)
F. Exigible long terme	-	-	-	-
G. Fonds roulement propre
H. Immobilisé net	+	+	+	+
I. Fonds propres
Contrôle des fonds propres
Capital
Primes d'émission
Réserves
Plus-values de réévaluation
Bénéfice reporté - perte reportée
Total fonds propres

- *Disponible: actif rubriques VIII et IX*
- *Débiteurs à court terme: actif rubrique VII et X*
- *Exigible à court terme: passif rubriques IX et X*
- *Stocks: actif rubrique VI*
- *Exigible à long terme: passif rubriques VII et VIII*
- *Immobilisé net: actif rubriques I, II, III, IV et V*
- *Fonds propres: passif rubriques I, II, III, IV, V et VI*



SOMMAIRE

1. INTRODUCTION	1
2. LE PLAN COMPTABLE	2
<i>2.1. Structure et contenu du plan comptable</i>	<i>2</i>
<i>2.2. Etude des comptes</i>	<i>2</i>
Classe I	2
Classe II	3
Classe III	5
Classe IV	6
Classe V	7
Classe VI	8
Classe VII	8
3. LA COMPTABILITÉ	11
<i>3.1. La technique de comptabilité</i>	<i>11</i>
<i>3.2. Les comptes annuels consolidés</i>	<i>14</i>
3.2.1. La consolidation intégrale	14
3.2.2. La méthode des équivalences	16
4. LES COMPTES ANNUELS	17
<i>4.1. Contenu du compte annuel</i>	<i>17</i>
4.1.1. Le bilan	17
4.1.2. Le compte de résultats	18
4.1.3. Annexe	19
4.1.4. Bilan social	20
<i>4.2. Méthodes d'analyse</i>	<i>20</i>
4.2.1. Analyse horizontale ou analyse dans le temps	20
4.2.2. Analyse verticale ou l'analyse de la structure	22
4.2.3. Analyse des ratios	23
<i>1. Ratios de liquidités</i>	<i>23</i>
Liquidité au sens large (BNB 13)	23
La liquidité au sens strict (BNB 14)	24
Rotation des stocks d'approvisionnements et de marchandises (BNB 15)	24
Rotation des stocks d'en cours de fabrication et de produits finis (BNB 16)	25
Nombre de jours de crédit clients (BNB 17)	25
Nombre de jours de crédit fournisseurs (BNB 18)	25
<i>2. Ratios de solvabilité</i>	<i>26</i>
L'indépendance financière (BNB 19)	26

3. Ratios de la rentabilité	26
La marge nette sur vente (BNB 2)	26
La marge brute sur vente (BNB 1)	27
Rentabilité brute de l'actif total avant impôts et charge des dettes (BNB 11)	27
Rentabilité nette de l'actif total avant impôts et charge de dettes (BNB 12)	27
Rentabilité nette des capitaux propres après impôts (BNB 9)	27
La notion CASHFLOW	29
La rentabilité du cash-flow (BNB 10)	30
4. Les ratios de la valeur ajoutée	30
La valeur ajoutée	30
Valeur ajoutée par personne occupée (BNB 4)	30
La proportion des frais de personnel dans la valeur ajoutée (BNB 6)	31
Le taux d'investissements (BNB 20)	31
Taux de la valeur ajoutée (BNB 3)	31
La valeur ajoutée en fonction des immobilisations corporelles brutes (BNB 5)	32
Acquisitions d'immobilisations corporelles en fonction des immobilisations corporelles au terme de l'exercice précédent (BNB 21)	32
La part des frais non-décaissés, réductions de valeur et provisions dans la valeur ajoutée (BNB 7)	32
La charge des dettes dans la valeur ajoutée (BNB 8)	32
La couverture des fonds étrangers à long terme par le cash-flow	34
5. ENTREPRISE EN DIFFICULTÉ	36
<i>Définition légale d'entreprise en difficulté</i>	36
<i>5.1. Législation relative aux sociétés commerciales</i>	36
<i>5.2. Conditions comptables d'une entreprise en difficultés</i>	36
<i>5.3. La définition législative d'une entreprise en difficultés</i>	38
<i>5.4. La définition économique de l'entreprise en difficultés</i>	39
6. LE RÉVISEUR D'ENTREPRISES	41
7. PROBLÈMES CONCERNANT L'ANALYSE FINANCIÈRE	43
<i>7.1. La partialité de l'approche financière</i>	43
<i>7.2. La limitation des données statistique</i>	45
<i>7.3. L'information incomplète</i>	46
CONCLUSION	47
ANNEXES	49